

4 septembre 1927 UN ASSASSINAT ÉTOUFFÉ CHEZ LES HOUA-PHAN DE SAM-NEUA (LAOS) ?

Jean-Raphaël-Léon FOROPON,
commissaire du gouvernement à Sam-Neua (Laos)(1926-1927)

Né à Saint-André-de-Cubzac (Gironde), le 24 novembre 1884.
Fils de Jean-Baptiste Foropon et de Jeanne Lafon.
De son union avec Hoang Thi Sien :
Jeanne (Pakha, 17 décembre 1924-Villejuif, 18 juillet 1997).
Jean (Pa-kha, 8 juillet 1927-Rocles, Allier, 2 octobre 2007).
De son union avec Kan Sao (17 ans) :
Henri (Sam Neua, 7 décembre 1927-Paris, XII^e, 28 mai 2015).
Marié à La Flotte-en-Ré (Charente-Maritime), le 18 août 1948, avec Simone Blanche Marie Armanet (1912-2003).

Engagé volontaire pour cinq ans à Bordeaux le 26 mars 1903, pour le 3^e Régiment d'infanterie coloniale. Au Tonkin (10 mars-8 mai 1910, 15 nov. 1910-1^{er} février 1914), campagne contre l'Allemagne (2 août 1914-23 déc. 1916), Tonkin (24 déc. 1916-3 février 1917). Officier sorti du rang : capitaine (*JORF*, 5 octobre 1916, p. 8751).

Haut-Laos (4 février 1917-21 mai 1918) : délégué du commandant du 5^e Territoire à Ou-Neua.
Haut Tonkin (22 mai 1918-17 avril 1920) : chef du centre administratif et délégué à la police frontière de Bao-Lac (18 octobre 1918). Rapatrié (5 mai 1920).

Délégué à Pa-kha (Lao-Kay)(mars 1921-janvier 1925). Rapatrié.
Membre de la maison militaire d'Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indochine (octobre 1925).

Chef de la province de Samneua (Laos)(30 septembre 1926). Suspendu (6 janvier 1928).
Réintégré dans les cadres et remis à la disposition de l'autorité militaire (15 février 1928).
Retraité à Pakha (Laokay)(1928).

Chef de bataillon de réserve (*JORF*, 23 mai 1931).
Rédacteur en chef de *France Indochine* à Hanoï (1935-1936).
Directeur de l'*Écho d'Indochine*, hebdomadaire, Hanoï (1937-1940) :
Membre du comité de la *Société des courses de Hanoï*. Démissionnaire en mai 1939 :
Membre de la Mission Sainteny à Hanoï (été 1945).

Auteur de :

La province des Hua Phan (1927, Hanoï, IDEO, 48 p. + photos),
Notice sur la région de Pa-Kha (1928), Deuxième édition (1935) :

Sous l'œil du Bouddha, recueil de poèmes (1933)

Petits Contes de la brousse (Hanoï, 1935).

Chevalier (*JORF*, 5 mai 1915, p. 1907), puis officier (*JORF*, 8 juillet 1937, p. 7702) de la Légion d'honneur.

Décédé à La Flotte-en-Ré (Charente-Maritime), le 20 juillet 1953. Accident de chasse, blessure au genou, refus d'amputation, gangrène.

(L'Avenir du Tonkin, 4 octobre 1925)

La maison militaire de M. Varenne*. — Le radio de ce jour donne la composition de la maison militaire du gouverneur général.

M. le lieutenant-colonel d'artillerie Pidoux qui était en service à Hanoï comme capitaine avant la guerre, est bien connu et très estimé en Indochine.

M. le capitaine Schérer, gendre du regretté M. Labeye, annamitisant distingué, a fait toute sa carrière au Tonkin où il compte de très nombreux amis.

M. le capitaine Foropon a dirigé pendant longtemps le centre administratif de Pa-Kha (Laokay) où il a laissé le meilleur souvenir parmi la population indigène.

Infanterie coloniale

Mutation

Armée active

(L'Avenir du Tonkin, 15 novembre 1925)

Par décision ministérielle, en date du 2K septembre 1925 :

M. le capitaine Foropon (Jean-Raphaël-Léon), du 21^e rég, d'infanterie coloniale, a été désigné pour servir en activité hors cadres au cabinet militaire du gouverneur général de l'Indochine.

(Bulletin administratif du Laos, 1926, p. 650)

Par arrêté du résident supérieur au Laos, du 30 septembre 1926 :

M. Foropon, capitaine hors cadres, nouvellement mis à la disposition du résident supérieur au Laos, est désigné pour remplir les fonctions de chef de la province de Samneua en remplacement de M. Postel, chargé de l'expédition des affaires courantes, pendant l'absence du titulaire.

(L'Avenir du Tonkin, 14 octobre 1926)

Vers Sam-Nua. — M. le capitaine J. Foropon, précédemment attaché au cabinet de M. le gouverneur général Alexandre Varenne et nommé commissaire du Gouvernement à Sam-Nua, nous quille pour rejoindre son poste.

Nous garderons de ce sympathique officier toujours très affable un excellent souvenir, et en le félicitant, du choix dont il vient d'être l'objet, nous lui adressons nos souhaits de bon séjour dans sa nouvelle résidence.

AU CŒUR DU LAOS PAR LA VOIE DES AIRS

(L'Avenir du Tonkin, 24 février 1927)

Le résident supérieur Bosc accueilli par Foropon à Sam-Neua.

(Bulletin administratif du Laos, 1927, p. 825)

Par arrêté du Résident supérieur au Laos, du 16 novembre 1927 :

M. Vayssières ¹, administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, en service à Xiengkhouang, est désigné pour prendre provisoirement la direction de la province de Samneua, en remplacement de M. Foropon, capitaine hors cadres, commissaire du gouvernement, suspendu provisoirement de ses fonctions.

Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de représentation et de tournée, prévue à l'arrêté du 13 février 1916, pour compter de la date de sa prise de service.

Suspension de fonctions
(Bulletin administratif du Laos, 1928, p. 50)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine, du 6 janvier 1928 :

Est rapporté l'arrêté du 16 novembre 1927 suspendant de leurs fonctions :

1. — Le capitaine Foropon détaché hors cadres, commissaire du gouvernement à Sam-Neua ;

2. — Le sous-inspecteur hors classe Gens, commandant la brigade de la Garde indigène à Sam-Neua.

[Houa-Phan]
(L'Avenir du Tonkin, 20 janvier 1928)

La province de Hua-Phan. — M. le commissaire du gouvernement de la province de Hua-Phan (Laos), capitaine J. Foropon, a rassemblé dans une petite brochure fort bien présentée une série de renseignements intéressants, concernant la géographie, la climatologie ; la géographie ; la population, l'histoire, le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'élevage, le sous-sol, les forêts, le tourisme, l'administration, les voies de communication. Quelques planches et quelques croquis agrémentent l'exposé succinct mais fort utile.

(Bulletin administratif du Laos, 1928, p. 44)

Par arrêté du résident supérieur au Laos, du 23 janvier 1928 :

M. Thierry², administrateur-adjoint de 1^{re} classe des Services civils, en service à Savannakhet, est désigné pour prendre provisoirement la direction de la province de Hua-Phan, en remplacement de M. Foropon, capitaine hors cadre remis à la disposition de l'autorité militaire.

¹ Jean-Camille-Julien Vayssières : né à Gourdon (Lot), le 23 janvier 1891. Instituteur. Engagé volontaire pour trois ans (6 oct. 1911). Prisonnier de guerre (27 déc. 1914-30 déc. 1918). Entré dans les services civils de l'Indochine le 7 août 1925. Témoin de la naissance d'Henri Foropon. Chevalier de la Légion d'honneur (1928). Il réchappe de la catastrophe du *Georges-Philippart* (1932) et poursuit sa carrière administrative au Cambodge.

² Marie Louis Eugène Thierry : né le 3 sept. 1885 à Saint-Geours-de-Mareme (Landes). Entré dans les services civils le 1^{er} janvier 1926 après une carrière dans l'infanterie coloniale.

M. Thierry aura droit, en cette qualité, aux frais de représentation et de tournée (1.600 \$ 00) prévus à l'arrêté du 13 février 1916, pour compter de la date de sa prise de service.

(L'Avenir du Tonkin, 8 février 1928)

Réintégration. — Le capitaine Foropon (Jean), de l'Infanterie coloniale, hors-cadres, chargé des fonctions de chef de la province de Sam-neua (Laos), est réintégré dans les cadres et remis à la disposition de l'autorité militaire à compter du 15 février 1928.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature de cet officier cesseront d'être à la charge du budget local du Laos à compter du même jour.

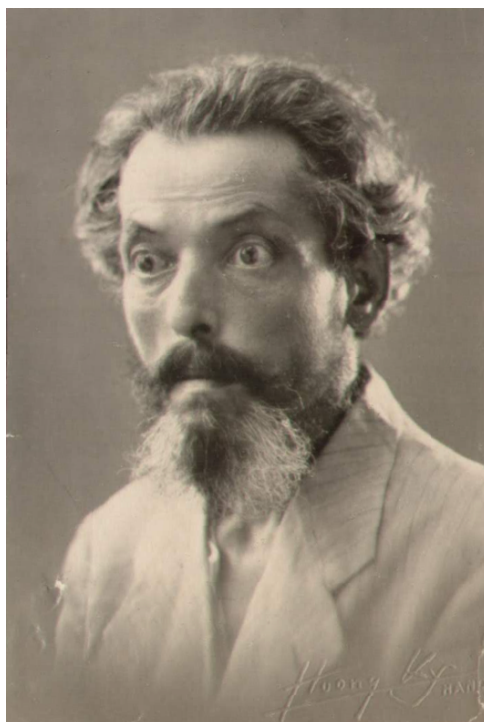
Réintégration
(Bulletin administratif du Laos, 1928, p. 283)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine, du 16 janvier 1928 :

Le capitaine Foropon, (Jean), de l'Infanterie coloniale, hors cadres, chargé des fonctions de chef de la province de Sam-Neua (Laos) est réintégré dans les cadres et remis à la disposition de l'autorité militaire à compter du 15 février 1928.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature de cet officier cesseront d'être à la charge du budget local du Laos à compter du même jour.

CAMPAGNE D'AMÉDÉE CLÉMENTI,
de l'*Argus indochinois*,
contre l'impunité de Foropon, soupçonné d'assassinat



Amédée Clémenti malade
après son voyage au Laos
(archives familiales Ben Lefebvre)

La mystérieuse affaire de Sam-Neua ³

====X=====

UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE

(*La Tribune indochinoise*, 24 février 1928, p. 4, col. 1-2)

Par une belle matinée de septembre dernier (exactement le dimanche 4 septembre), le *chao-nuong* ⁴ de Sam-Neua (Laos) partait à la tête d'un groupe de chasseurs et de rabatteurs réquisitionnés pour procéder à une battue organisée aux environs du poste, sur l'ordre du commissaire du gouvernement ⁵, le capitaine hors cadres Foropon.

C'était une habitude instaurée au chef-lieu par cet officier depuis qu'il présidait ; aux destinées de la province : chaque dimanche, le mandarin avait mission de rassembler ses administrés pour le bon plaisir du grand chef français.

Mais, on ne saura jamais exactement pour quelle raison, le *chao-nuong* ne s'était décidé ce dimanche là qu'à contre-cœur. Avait-il un obscur pressentiment de la fin

³ N.B. : Clémenti écrit *Sam-Nua*. Nous avons préféré l'orthographe usuelle.

⁴ Mandarin laotien, sorte de seigneur féodal héréditaire.

⁵ Chef de province.

tragique qui l'attendait sous bois ? Mystère... Quoi qu'il en soit, il avait tenté de se soustraire à la corvée habituelle et, pour l'y contraindre, il avait fallu que son chef lui envoyât un ordre écrit formel que la famille a précieusement conservé.

Les chasseurs, capitaine et mandarin en tête, partirent donc pour le lieu de chasse, à environ quatre kilomètres de la ville. L'officier était le seul Européen de l'expédition.

Une première battue ayant été infructueuse, il fut décidé qu'on changerait de terrain pour en faire une deuxième. C'est au cours de cette dernière que le chao-nuong devait trouver la mort, vers les 10 heures du matin.

Nous prions nos lecteurs de se reporter au plan schématique ci-annexé pour la commodité du récit.



La deuxième battue venait de commencer. Le capitaine, suivi d'un porteur de carnier nommé Ba Niout, vint se placer au point B. Ce point était déjà occupé par un chasseur, le phya⁶ Kham, lequel lui céda sa place et partit dans la direction des fours à chaux.

M. Foropon et son porteur de carnier étaient donc seuls au point B.

Tout à coup, dans le silence de la forêt, un coup de feu retentit. À son claquement sec, il était facile de deviner qu'il provenait d'une arme de guerre. Il venait en effet d'être tiré par le nommé Phim Ba Tiac (posté au point C.) lequel, effectivement, était armé d'un fusil Gras modèle 1874.

La bête visée (un porc épic) fut manquée et se sauva à toute allure droit devant elle, dans la direction des fours à chaux, pour venir se jeter presque dans les jambes d'un autre chasseur du nom de Siem Boum Ti (point D.) qui l'abattit d'un coup de son Flobert calibre 14 m/m tiré à bout portant, donc en tir plongeant.

Un certain laps de temps s'était écoulé entre ces deux coups de feu. Mais à peine celui de Siem Boum Ti venait-il d'être tiré qu'une troisième détonation retentissait, formidable celle-là en comparaison des deux précédentes, et qui paraissait être due à un fusil de chasse de fort calibre.

Plusieurs indigènes postés aux alentours, (aux points J K, M N et L du plan), déterminèrent exactement l'endroit d'où était parti ce troisième coup de feu et furent d'accord pour le situer au point D.

Sur le moment, les chasseurs éparpillés aux environs ne prêtèrent pas autrement attention à ce coup de fusil. Ce n'est qu'un peu plus tard et probablement parce que leur camarade Ba Niout s'était confié à certains d'entre eux, qu'ils furent unanimes pour porter leurs soupçons sur M. Foropon. Mais n'anticipons pas.

Ils pensèrent donc qu'on venait de tirer sur une quelconque bête de la forêt. Hélas ! en fait de gibier c'était un être humain — celui-là même qui avait été assailli par de funestes pressentiments, le malheureux chao muong — qui venait d'être atteint par une charge de chevrotines, reçue en plein cœur.

.....
La nouvelle de ce grand malheur se répandit très vite jusqu'à Sam-Nua. Un des Européens les premiers informés fut le sous-inspecteur de la Garde indigène, M. Gens. Il s'apprêtait à partir sur les lieux de l'accident lorsqu'il croisa à l'entrée de la ville le commissaire du Gouvernement qui rentrait et qui lui confirma le triste événement.

Après avoir renvoyé chez lui le fusil dont il était porteur, M. Foropon décida d'attendre sur la route l'arrivée du funèbre cortège. À M. Gens, qui lui demandait des détails, cet officier répondit qu'il ignorait tout des circonstances où s'était produit l'accident, ajoutant « qu'il n'avait personnellement pas pris part à la battue, ce qui était

⁶ Titre honorifique laotien.

fort heureux, car sachant ce qu'il savait... » — paroles sibyllines auxquelles son interlocuteur ne prêta pas grande importance sur le moment.

M. Gens ayant remarqué la présence de l'infirmier du poste parmi la foule qui grossissait peu à peu, émit alors l'avis qu'il serait peut-être bon d'envoyer cet homme au devant du blessé. Mais cette idée ne fut pas du goût de M. Foropon et le dialogue suivant s'engagea :

— C'est parfaitement inutile, puisqu'il est mort...

A. CLÉMENTI
(*L'Argus indochinois*),
(à suivre).

N. D. L. R.— Nous publierons, dans le prochain numéro, le plan des environs de Sam-nua où a eu lieu le drame rapporté par notre confrère.

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X=====

UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 27 février 1928, p. 4, col. 1-3)

— Qu'en savons-nous ? Il se peut qu'il ne soit qu'évanoui... ou dans le coma...

— Mais non ! Puisque les indigènes disent qu'il est mort, c'est qu'il est bien mort !

Puis la conversation dévia, M. Foropon confia à M. Gens qu'il avait été frappé par l'attitude étrange, embarrassée, de Kham Souk, un des fils de la victime... et à la demande « s'il ne connaissait pas d'ennemis au défunt », M. Gens répondit par la négative.

Ces propos devaient par la suite frapper M. Gens, mais sur l'instant, et étant donné cette insinuation, il ne retint qu'une chose : que Kham Souk pouvait fort bien être l'auteur involontaire de la mort de son père.

Les chasseurs arrivèrent enfin, au bout de trois quarts d'heure, transportant sur une civière improvisée le corps inanimé de la victime.

L'examen des blessures révéla que le malheureux mandarin avait été tué par deux chevrotines dont une avait pénétré un peu au-dessous de l'aisselle gauche et l'autre à environ 12 ou 15 centimètres plus bas, au niveau du cœur.

Les chasseurs étant réunis, le commissaire-officier procéda à l'inspection de leurs armes. Spontanément les nommés Phim Ba Tiac et Siem Boum Ti présentèrent leurs fusils et expliquèrent qu'ils étaient les auteurs des deux premiers coups de feu. Étant donné la nature des projectiles homicides et la distance considérable qui séparait les deux hommes de la victime, il était matériellement impossible de les soupçonner d'être les auteurs de cette mort. Aussi ne furent-ils pas inquiétés.

Trois ou quatre autres fusils furent mis de côté comme suspects. Parmi ces armes se trouvait celle de Kham Souk, un des fils du mort. Dédaignant alors les propriétaires des autres fusils, M. Foropon s'en prit à lui seul.

— Ton fusil est encrassé ! Tu as tiré ! Je suis certain que tu n'as voulu tuer ton père... que c'est un simple accident... Allons, avoue donc ! Tu ne sera pas inquiété...

Mais le pauvre Kham Souk se défendit énergiquement d'être l'auteur, même involontaire, du meurtre de celui qu'il pleurait. Il expliqua que les traces de poudre brûlée relevées sur son arme provenaient d'une cartouche tirée, il y avait trois jours, sur un cerf et en présence de plusieurs témoins dont il invoqua le témoignage.

Cependant le capitaine Foropon ne voulait rien entendre et M. Gens qui assistait silencieux à cette scène, commençait à voir ses soupçons sur la culpabilité de Kham Souk s'atténuer, frappé qu'il était par l'insistante gênante que mettait son chef à faire

examiner le fusil par tous les indigènes présents afin de leur faire constater qu'un des canons était sale.

Demandant alors à voir l'arme à son tour, il émit des doutes sur la fraîcheur des traces de poudre brûlée invoquées par le capitaine pour accuser le pitoyable Kham Souk.

Néanmoins, M. Foropon continuait à s'acharner contre le pauvre garçon et cela avec une passion qui devenait insolite... Pour un peu, il lui eût promis une récompense pour lui arracher des aveux... Mais Kham Souk niait toujours, accumulant les raisons qui plaidaient en sa faveur, notamment le témoignage de deux chasseurs qui l'accompagnaient (I. F. du plan) au moment précis de l'accident — et qui certifiaient l'avoir vu au point E. — faisant en outre judicieusement observer qu'il était manifestement hors de portée de son père. Mais le capitaine s'obstinait quand même dans son idée préconçue. À la longue, excédé par cette agressive insistance, le jeune homme perdit brusquement patience et se rebiffa en ces termes, prononcés en bon français et sur un ton ferme : « Mais, à la fin, Monsieur, que voulez-vous donc ? Je ne vous comprends pas ! »

Cette réplique coupa court à l'incident.

Après cet interrogatoire, M. Foropon parut rester sous le coup d'une secrète appréhension. M. Gens lui ayant fait remarquer que l'attitude des indigènes lui paraissait anormale et qu'il avait l'intuition qu'ils savaient quelque chose mais n'osaient parler, le capitaine se tourna vers son fidèle secrétaire indigène et le pria de le tenir scrupuleusement au courant des moindres bruits qui parviendraient à sa connaissance.

Le soir même de cette tragique journée, le rédacteur des services civils détaché à Sam-Nua en qualité d'administrateur adjoint, M. Suignard, fut très étonné de s'entendre demander par le commissaire du gouvernement pour donner son avis sur la façon de rédiger un télégramme officiel concernant la mort du chao-muong alors que son chef l'avait toujours tenu jusque là sous une dépendance autoritaire et jalouse (ainsi d'ailleurs qu'il en avait l'habitude vis-à-vis de tous ses sous-ordres), cette... condescendance inaccoutumée avait de quoi le surprendre. Aussi se récusa-t-il prudemment. Ennuyé, M. Foropon parut se recueillir un moment, et libella son télégramme à peu près en ces termes : « Chao Muong tué aujourd'hui au cours d'une partie de chasse. Toute idée de crime doit être écartée. »

PLAN DES LIEUX.

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X====-

UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 29 février 1928, p. 4, col. 1-3)

C'était s'avancer un peu légèrement, puisque l'enquête, qui ne faisait que d'être ébauchée, n'avait encore rien déterminé sur les circonstances de l'accident (?) ni fait découvrir le mystérieux auteur du coup mortel: le troisième coup du feu.

.....

Le lendemain matin, les collaborateurs immédiats du capitaine furent frappés par la mauvaise mine de leur chef.

Les traits défaits, empâtés, bouleversés, les yeux rougis et bouffis, il offrait l'aspect d'un homme qui aurait passé la nuit dans les larmes et l'insomnie.

Une preuve de ce grand trouble qui s'était emparé du capitaine-commissaire existe, écrite de la propre main, sur le registre journalier de la Garde indigène. Le sous-

inspecteur de milice étant venu ce jour là, comme d'habitude, lui présenter le cahier de la situation journalière, M. Foropon retourna fébrilement le livre étalé grand ouvert devant lui et, sans savoir ce qu'il faisait, il le signa à l'envers. Le même fait devait d'ailleurs se reproduire une deuxième fois, au lendemain du retour de Hanoï de cet officier... mais n'allons pas trop vite...

Les Européens du poste furent donc attristés de cet air déprimé de leur chef.

Par contre ils furent heureusement étonnés par son excessive affabilité à leur égard — lui qui ne se départissait jamais d'une attitude cassante, insolente et brutale...

De l'avis de tous, la nuit avait dû être atrocement douloureuse pour M. le Commissaire du Gouvernement ! D'aucuns le plaignaient sincèrement. D'autres se montraient surpris de constater qu'il ait été aussi fortement affecté par la mort de celui au sujet duquel il disait encore la veille : « Qui donc me débarrassera de cette crapule ?... »

.....
Les obsèques de l'infortuné chao-muong se firent le quatrième jour qui suivit l'accident. Mais des bruits inquiétants circulaient déjà, timidement colportés sous le manteau, au sujet de sa fin tragique et qui visaient directement le chef de province.

Il est permis de supposer que si ce dernier les ignorait, il n'en était pas de même des autres Français du chef-lieu et des environs — jusqu'à trois journées de marche de Sam-Nua — qui s'en entretenaient entre eux en échangeant leurs impressions.

Il faut ajouter que la conduite de M. Foropon, jour de l'enterrement, ne plaïda guère en sa faveur. Ce jour-là, ses collaborateurs remarquèrent tout d'abord le souci qu'il avait de se tenir constamment à l'écart, loin d'eux, dans une attitude provocante et, au moment où le cercueil allait être descendu dans la fosse, ils furent péniblement surpris de l'entendre s'écrier, sur un ton de défi menaçant : « ET MAINTENANT, À QUI LE TOUR ?! » Paroles éminemment regrettables s'il en fut et qui n'étaient pas faites, on avouera, pour lui attirer les sympathies de ses sous-ordres, à défaut de leur conviction en son innocence...

Les jours passèrent, pendant lesquels la version d'un meurtre — volontaire pour les uns, accidentel pour les autres — s'accréditait de plus en plus. Cependant, personne n'avait eu le courage d'accuser ouvertement le capitaine, ni même de l'aviser des bruits fâcheux qui circulaient sur son compte. Sa créature, elle-même, le secrétaire indigène du Commissariat, n'eut pas ce courage, ce qui peut laisser supposer que, lui aussi, partageait la suspicion générale qui planait sur son chef ; car sans quoi, il ne serait pas privé de cette occasion de se faire bien voir de lui en la prévenant charitablement.

La famille de la victime avait été une des premières à être informée de ces rumeurs. Elle se hasarda timidement à écrire au résident supérieur Bosc, par l'intermédiaire de S. E. Pethsarath, pour porter une plainte en assassinat contre... « inconnu » et prier le représentant de l'administration française dans le royaume, d'envoyer comme enquêteur sur les lieux un fonctionnaire français étranger à la province — ce qui revenait à dire que l'assassin était un des Français du chef-lieu.

Mais personne ne donna signe de vie à Vientiane : pas plus S. E. Pethsarath que M. Bosc !

.....
Les jours s'écoulèrent donc, apparemment tranquilles, confirmant le pseudo-accusé dans une fallacieuse quiétude et le silence se serait peut-être fait d'une façon définitive, à la longue, si ce dernier n'avait eu la fâcheuse inspiration de quitter son fief pour descendre conférer à Hanoï avec ses protecteurs dévoués, MM. Varenne et Trillat.

Cette courte absence allait être la cause de sa perte...

En le voyant partir pour la capitale administrative, ses sujets supposèrent que la requête de la famille de Chao Muong à M. Bosc avait été favorablement accueillie par ce dernier et transmise au Gouvernement général, lequel venait de convoquer leur

commissaire pour lui demander de fournir des explications sur la mort de son collaborateur laotien.

Et aussitôt les langues de se délier !...

.....

Nous avons déjà dit que le bruit s'était vite répandu sous le manteau attribuant au chef de la province la fin tragique de son mandarin et que la famille, instruite, s'était décidée à porter plainte contre « inconnu ».

Cette réserve, on le devine, était dictée par la prudence, mais sitôt le départ de l'assassin présumé, le courage revint à ces pauvres gens.

Ils saisirent de leurs doléances les deux principaux fonctionnaires français du chef-lieu, en l'espèce M. l'administrateur-adjoint Suignard et M. le sous-inspecteur de la Garde indigène Gens, qui entendirent le témoin Ba Niout répéter le récit de l'accident tel qu'il l'avait fait à la famille du Chao Muong et à de nombreux autres indigènes et se rendirent sur le lieu de l'accident, afin de contrôler les dires de ce témoin oculaire.

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X====-

UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 2 mars 1928, p. 4, col. 1-2)

L'adjoint, M. Suignard — un jeune débutant dans la carrière administrative — hésita à se dresser contre son chef. C'était en effet très délicat ou plutôt fort dangereux. Mais M. Gens se montra moins pusillanime. Sa qualité d'officier de police judiciaire, nommé par décret, le lui permettant, il accepta la plainte de ces pauvres gens et s'inquiéta d'aller vérifier sur place la version de Ba Niout en compagnie de M. Suignard. Cependant, par excès de circonspection, il crut devoir conserver par devers lui la requête rédigée par les plaignants à l'adresse de M. le procureur général à Hanoï et la remplaça par une relation officielle des faits qu'il envoya à la résidence supérieure du Laos à Vientiane, autrement dit à M. Bosc.

.....

Mise en confiance par l'absence momentanée de son terrible ennemi, la famille du Chao Muong de Sam-Neua s'était décidée à porter une plainte formelle en assassinat contre le capitaine hors cadre Foropon.

Les dénonciateurs du Capitaine auprès des membres de cette malheureuse famille, tout d'abord effrayés à l'idée de dire ce qu'ils savaient, s'étaient finalement laissé fléchir par les supplications des parents de leur chef regretté.

Or voici ce qu'ils confirmèrent à MM. Gens et Suignard, à Sam-Neua tout d'abord, puis ensuite sur les lieux même de la tragique partie de chasse.

*

* *

Accompagné de son porteur de carnier, le nommé B a Niout, M. Foropon était venu se poster au point B. Le phya Kham, précédemment nommé, confirma ce détail important en reconnaissant avoir cédé cette place au capitaine et être parti, aussitôt ce dernier installé, vers les fourrés à chauds. Cette déclaration, on le voit, ruine complètement la négation par l'accusé d'avoir pris part à la battue.

Le Chao Muong se trouvait posté au point A, à une quarantaine de mètres du point B, de l'autre côté de la rivière — où il s'amusait à cueillir des baies sauvages sur un arbre à l'ombre duquel il s'abritait. La position du mandarin était très visible du point B

et Ba Niaut certifia l'avoir nettement vu debout, le bras gauche levé verticalement vers les branches situées au-dessus de sa tête, présentant de ce fait son flanc gauche complètement découvert au tireur. Ajoutons que le point B (Foropon) par rapport au point A (Chao-Muong), est à environ 3 mètres en contre-bas. Ce détail a une très grosse importance ainsi que nous le prouverons par la suite.

M. Foropon venait de demander deux cartouches à son porte-carnier. Ce dernier le vit changer son arme (un fusil de chasse à deux canons, calibre 12), puis épauler tout à coup dans la direction du Chao Muong, viser rapidement et... tirer !

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X=====

UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 5 mars 1928, p. 4, col. 1-2)

Au coup de feu, l'infortuné mandarin s'affaissa sur lui-même, puis rebondit en l'air dans une détente de tous ses muscles pour enfin définitivement retomber à terre dans les herbes...

Ba Niout précisa aux fonctionnaires précités qu'après son coup de feu tiré, M. Foropon avait légèrement levé la tête, à la manière des chasseurs lorsqu'ils cherchent à s'assurer de la précision de leur tir.

En voyant le Chao Muong s'affaler, le témoin avait instinctivement ouvert la bouche pour crier dans sa langue : « Oh !!! Le chao muong est blessé ! » ou quelque chose d'approchant ; mais à peine avait-il proféré la première syllabe, que la suite de la phrase s'étranglait dans sa gorge à la vue du meurtrier qui venait de se retourner vivement vers lui en le menaçant d'un coup de crosse. Sidéré par le geste et le regard impérieux de son dangereux compagnon, le craintif montagnard qui venait de se mettre hors de portée par un brusque saut en arrière, comprit qu'il fallait se taire. Baissant la tête, il suivit craintivement M. Foropon vers les fours à chaux.

Quelques indigènes se trouvant là, réunis au bord de la rivière, le capitaine avait rapidement lancé une cartouche de cheddite dans l'eau et avait repris la route de Sam-Neua sans même attendre le résultat de la pêche.

Au bout d'un kilomètre de trajet, les marcheurs aperçurent un singe. Le capitaine fit halte, demanda à nouveau deux cartouches au témoin et tira sur la bête. À ce moment ils furent rejoints par deux cavaliers qui filaient au galop vers la ville pour y jeter l'alarme. Les courriers informèrent brièvement le grand chef français que le chao muong venait d'être découvert inanimé, blessé d'un coup de feu. « Est-il mort ? » se borna à demander l'officier, et la réponse ayant été affirmative, au lieu de rebrousser chemin vers le lieu de l'accident (? !), il continua tranquillement sa route vers le bourg, distant d'encore 3 kilomètres,

Durant le trajet Ba-Niout, l'entendit monologuer en français, mais, ne comprenant pas cette langue, il ne put retenir que ces mots, plusieurs fois répétés sur un ton de contentement narquois : « Ah ! le chao muong !... le Chao Muong !... Ah ! Ah ! le Chao Muong... !!! »

.....

Ainsi qu'on vient de le constater, la déclaration de ce témoin oculaire est accablante pour M. Foropon, parce que corroborée par de nombreux témoins oculaires. Les plus intéressants de ces derniers furent : d'abord le Phya Kham qui céda sa place au capitaine, puis les chasseurs ou rabatteurs qui, au moment du troisième coup de feu, se trouvaient aux alentours du point B, dans un rayon n'excédant pas 70 à 80 mètres (aux points J K, et M N) qui situèrent exactement la troisième détonation.

À signaler aussi le témoignage d'un jeune fils du chao muong qui, placé au point L, vit parfaitement M. Foropon se poster au point B avec Ba Niout.

*
* *

Nous avons dit précédemment que c'est en l'absence du commissaire du Gouvernement que la famille de la victime et les témoins avaient eu l'audace : la première de se plaindre ouvertement et de façon formelle et les autres de parler. Nous avons expliqué aussi dans quelles conditions M. Gens, sous-inspecteur de la Garde indigène et officier de police judiciaire, avait été amené à s'occuper de l'affaire et de rendre compte succinctement de ce qui se passait à M. Bosc — sans entrer dans aucun détail.

Revenons maintenant au principal héros de cette triste histoire.

Le capitaine-commissaire revint donc un beau jour de Hanoï sans se douter de la pénible surprise qui l'attendait dans son fief.

Ce fut à M. Gens qu'incomba la douloureuse mission de le mettre au courant.

Le choc entre les deux hommes fut extrêmement rude. Tout d'abord, M. Foropon joua l'indignation et jura être victime d'une odieuse machination, lorsqu'il sut qu'un rapport avait été expédié à la résidence supérieure de Vientiane, il perdit sa belle assurance en même temps que toute dignité.

Ce fut un effondrement lamentable.

Tour à tour larmoyant et menaçant, il parla de se suicider et d'entraîner avec lui dans la tombe les artisans de son « malheur ».

Impassible, M. Gens laissa passer l'orage.

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X====-

UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 7 mars 1928, p. 4, col. 1-2)

Quand il (M. Gens) jugea que son extravagant interlocuteur était devenu un peu plus calme, il tenta de lui tendre charitablement la perche en lui conseillant de franchement reconnaître avoir été victime d'une terrible méprise et en lui offrant son concours le plus zélé pour l'aider à faire triompher la version d'un banal accident de chasse.

Mais ce fut peine perdue !

« Je vous jure que je suis innocent et que je n'ai même pas pris part à cette battue ! Je suis l'objet d'une vengeance ! » s'entêtait à répéter stupidement l'officier.

Comprenant qu'il perdait son temps, M. Gens — dont la conviction se raffermissait peu à peu, malgré lui — fut écœuré de cette attitude lamentable de son chef. Il essaya de lui démontrer la maladresse d'un pareil système de défense, en lui faisant judicieusement observer que, même en admettant son innocence, il n'en restait par moins qu'il y avait un coupable et que ce coupable n'était pas encore découvert.

Il eut même la charité d'ajouter qu'il se mettait à sa disposition pour l'aider à faire l'enquête qu'on avait négligé d'ouvrir jusqu'à ce jour.

Mais M. Foropon fit la sourde oreille....

.....
L'humble sous-inspecteur continua noblement à accomplir son devoir.

Il y avait un cadavre qui pourrissait sous terre et une famille à venger. Il y avait aussi le prestige de la Justice française à sauvegarder, les indigènes ne pouvant admettre que ce crime de leur vénéré mandarin puisse rester impuni...

Sans haine ni passion, sans coupable complaisance non plus, M. Gens s'employa ouvertement à informer ses supérieurs des agissements du commissaire du gouvernement envers les témoins et les plaignants. Car, le premier moment d'affolement passé, l'accusé fit pourchasser les témoins. Mais M. Gens dénonça ces manœuvres.

En se comportant ainsi, l'officier de police judiciaire savait pertinemment qu'il risquait sa tranquillité sinon sa situation ; mais cette crainte ne l'arrêta pas un seul instant.

Sans faire officiellement d'enquête — il n'en avait plus le droit —, il mit donc ses chefs fidèlement au courant de ce qui se passait au commissariat de Sam-Nua et veilla à sa sécurité personnelle immédiate.

Car diverses personnes (européennes et indigènes) l'avaient discrètement prévenu d'avoir à tenir sur ses gardes, M. Foropon ayant été vu rôdant la nuit, armé de son fusil de chasse et le corps dissimulé sous une couverture.

C'était grave, fort grave ! D'autant plus grave que l'adjoint avait répété à M. Gens un propos inquiétant tenu par le « chasseur nocturne ». Parlant de M. Gens et de l'entrevue qu'il avait eue avec lui le jour de son retour de Hanoï, M. Foropon avait dit : « Il est heureux pour lui qu'il m'ait mis au courant dans mon bureau. Si la scène s'était passée chez moi, il n'en serait pas sorti vivant ! »

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X=====

UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 9 mars 1928, p. 4, col. 1-7)

La situation aurait pu devenir tragique sans le sang-froid de M. Gens.

Les Européens du poste ne s'entretenaient plus que de « l'affaire » et des extravagances du chef de province — peu faites pour les amener à croire à sa prétendue innocence. C'est à ce moment qu'elles se compliquèrent de menaces, d'offres d'argent, d'extorsion de signature en matière de faux témoignages, de promesses d'avancement, etc.

Bref, par cynisme ou inconscience, M. Foropon usa de tous les moyens en son pouvoir pour effrayer les plaignants et suborner les témoins.

La déposition la plus gênante pour lui était celle du porte-carnier Ba Niout. Il tenta de la ruiner en lui opposant d'autres déclarations contraires. Dans ce but, il s'adressa tout d'abord à Phim Ba Tiac auquel il promit la somme de 300 piastres — une fortune pour ce misérable ! — s'il lui apportait la preuve que Ba Niout avait été « payé » pour témoigner contre lui (ce qui revenait à lui dire : « Si tu veux devenir riche, il ne tient qu'à toi. Débrouille toi par n'importe quel moyen... »)

Cette offre, pourtant alléchante, fut dédaigneusement repoussée.

Mais cet échec ne le rebuta pas. Il se retourna du côté de l'oupahat⁷ et fit miroiter à ses yeux la succession administrative du mort, s'il avait, lui Foropon, le bonheur de rester à la tête de la province (façon détournée, mais très adroite, de solliciter le concours actif et intéressé de ce mandarinot pour l'aider à l'innocenter du crime dont il était accusé).

⁷ Adjoint du *chao muong*.

Tout autre se fut découragé devant l'insuccès... et l'indignité de telles manœuvres. Pour le capitaine, ce fut au contraire un stimulant de plus. N'ayant pas réussi, il se jura de triompher quand même et se rabattit en désespoir de cause sur son fidèle secrétaire indigène qu'il chargea du soin de lui trouver une créature plus docile.

Le secrétaire n'alla pas bien loin pour trouver ce *rara avis*. Il le dénicha dans sa propre famille, en la personne de son beau-frère, lequel ne se fit pas trop prier pour noircir Ba Niout. Mais la déclaration de cet homme de paille étant par trop fragile à elle seule, on se « débrouilla » pour la faire contresigner par deux autres indigènes.. Hélas ! — on ne prévoit pas toujours tout — le malheur voulut que, plus tard, devant le juge instructeur, le pot-aux-roses se découvrit. Invités à confirmer leur déclarations, ces derniers protestèrent avec énergie contre les paroles qui leur étaient prêtées et se plaignirent d'avoir été contraints de signer sous les menaces...

Ainsi qu'on vient de le voir, la tactique du commissaire était de jeter le doute sur le témoignage de Ba Niout en discréditant ce dernier. Mais ces malices se retournèrent contre leurs auteurs car, en définitive, le discrédité fut le mari de la sœur du dévoué secrétaire et, par ricochet, M. Foropon lui-même.

D'autres témoins encore furent pressentis, notamment le phyha Kham qui fut prié de nier avoir cédé sa place au capitaine lors de la battue. Ayant fièrement refusé de faire ce mensonge, ce pauvre diable fut immédiatement déplacé, dès que le magistrat eut quitté Sam-Nua.

Enfin, comble de l'inconscience et du grotesque, l'accusé poussa l'humiliation jusqu'à faire dire par le maître d'école aux élèves du chef-lieu et en pleine classe, que M. le commissaire était innocent de la mort du Chao Muong et que cette histoire, dont le vrai coupable était le fils de la victime, avait été ourdie de toutes pièces par un Français de la ville, acharné à sa perte.

En outre, une circulaire fut lancée parmi les tasseings ⁸ qui rééditait la même bourde...

Ce souci maladif et maladroit du capitaine de vouloir faire retomber à tout prix la responsabilité de l'accident sur le pauvre Kam-Souk, en se donnant comme étant l'objet d'une basse vengeance, s'était manifesté bien avant les louches intrigues que nous venons d'énumérer. En effet, le soir même où M. Gens l'avait mis au courant du rapport adressé en son absence à Vientiane, M. Foropon s'était empressé de câbler pour s'inscrire en faux contre ce rapport et d'accusé se faire accusateur. « Je suis victime d'un complot et je demande une enquête », avait-il eu le toupet de télégraphier — sachant fort bien que la protection de M. Bosc lui était tout acquise. — (Il devait même plus tard, se vanter publiquement de ses hautes et puissantes relations, ajoutant qu'on ne pouvait rien contre lui).

Le Commissaire du Gouvernement de Sam-Neua pourra se flatter de n'avoir rien négligé du côté de ses relations pour se tirer du guêpier où il s'est mis. C'est ainsi que, mettant à profit un voyage à Hanoï que fit quelque jours plus tard son adjoint, M. Suignard, il chargea son collaborateur de porter une lettre à M. Trillat, du gouvernement général, dans laquelle il renouvelait sa fable favorite accusant formellement M. Gens, cette fois, d'être l'instigateur de la cabale ourdie pour le perdre et d'avoir exploité contre lui « l'accident » de Kam Souk...

Peut-être, quand on désespérera de le sauver, essaiera-t-on de le faire passer pour irresponsable. Mais ce sera bien difficile. Ces roueries ne sont pas le fait d'un véranique ⁹.

Au contraire, elles seraient plutôt l'indice d'une intelligence supérieure.

*

⁸ Chefs de cantons.

⁹ Aliéné.

On fut énormément ennuyé à Vientiane de cette vilaine histoire. Cependant, vu le rapport de M. Gens et étant donné que l'accusé lui-même réclamait une enquête, M. Bosc fut bien obligé de marcher.

Il désigna donc un magistrat du ressort de Vientiane pour aller à Sam-Neua procéder à une information judiciaire.

Cette information fut ouverte contre X. malgré qu'on ait été officiellement informé que la famille de la victime accusait formellement M. Foropon d'assassinat. Néanmoins, on voulut respecter les formes en plaçant le commissaire hors fonctions pendant toute la durée de l'enquête. M. Gens fut traité sur le même pied, c'est-à-dire qu'en dépit de sa qualité de témoin il fut considéré comme un accusé, lui aussi... ce qui laisserait supposer que les accusations de M. Foropon avaient été écoutées, en haut lieu, d'une oreille très complaisante.

Le magistrat-enquêteur, M. Duringer, arriva donc un beau jour à Sam-Nua.

M. Foropon se tint coi en apparence devant le juge-enquêteur, mais n'en continua pas moins en dessous ses manœuvres d'intimidation et de subornation par l'intermédiaire de sous-ordres, tous étrangers à la province, afin d'obtenir coûte que coûte des témoignages conformes au système de défense par lui adopté, c'est-à-dire la version d'un banal accident de chasse dû à l'imprudence du fils de la victime et d'une cabale organisée pour perdre en sa personne un fonctionnaire devenu gênant par son inflexible sévérité dans le service !

Grâce à la complicité de son camarade intérimaire, le capitaine Vayssières, le commissaire Foropon manœuvra pendant tout le temps de sa mise hors-fonctions pour conserver le prestige de l'autorité aux yeux de ces populations simplistes et ignorantes.

Le résultat de l'enquête, surtout faite dans ces conditions, ne pouvait faire de doute pour personne.

Une proposition de non-lieu fut adressée au Parquet Général qui, croyons-nous, refusa de la retenir.

Nous irons plus loin dans nos regrets.

Nous déplorons vivement, en effet, que M. Foropon n'ait pas cru devoir exiger et cette autopsie et cette reconstitution. S'il est aussi innocent qu'il le dit, comment se fait-il qu'il n'ait pas sauté sur ce moyen si simple de faire triompher son innocence et d'accabler ses prétendus calomniateurs.

À tous les points de vue, ces oublis sont excessivement regrettables.

Mais il n'est point trop tard. On peut réparer cette grave mission. Cependant, pour éviter que la sincérité des médecins qui seront commis pour faire cette autopsie et que la probité professionnelle du magistrat ne soient point suspectées, il serait indispensable que ces opérations soient effectuées en présence du commissaire-adjoint M. Suignard et du sous inspecteur de milice, M. Gens — M. Foropon non oublié, bien entendu.

L'oubli de ces formalités a de quoi surprendre d'autant plus fort qu'aucune enquête n'avait encore été faite sur cette mort mystérieuse avant l'arrivée à Sam-Nua du juge enquêteur, M. Duringer. Bien plus, M. Foropon ne s'est jamais rendu sur les lieux où tomba son collaborateur indigène. Or, personne n'a paru s'étonner de ce manque absolu de curiosité et qui, pourtant, aurait dû paraître d'autant plus bizarre que ce chef de province — qui cumulait ces hautes fonctions avec celles de juge de paix à compétence étendue, ne l'oublions pas — était personnellement le premier intéressé à ce que la lumière sur cette mort, soi-disant mystérieuse, se fasse avec éclat.

Cette autopsie si nécessaire à la manifestation de la vérité ne fut donc point commandée et un non-lieu intervint.

Le capitaine Foropon triomphait.

Il triomphait et le courageux sous-inspecteur de milice, qui avait eu le tort de faire hardiment son devoir, succombait misérablement !...

Le jour même du départ de M. Duringer, M. Gens recevait en effet la fâcheuse nouvelle de son déplacement.

Relevé brutalement de ses fonctions, il était sommé d'avoir à déguerpir de Sam-Neua dans les quarante huit heures, sans même obtenir le temps strictement suffisant de préparer ses malles, de se défaire de ses meubles, chevaux, etc., etc. !

M. Foropon, malgré qu'il ait été — et restât — sous le coup d'accusations précises et extrêmement graves, demeurait pendant que M. Gens qui, dans cette affaire, n'avait paru qu'en qualité de témoin, était frappé cruellement !

Il n'y a qu'en Indochine qu'on assiste à des énormités pareilles.

*
* *

Nous nous sommes arrêté, plus haut, sur la sévère mesure administrative prise par le résident supérieur du Laos, M. Bosc, à l'encontre de l'Inspecteur de milice, M. Gens.

— Mais, ne manquera pas de se dire le lecteur, pour en arriver là, M. Bosc devait avoir des motifs sérieux de mécontentement envers son subordonné?...

— Naturellement... On ne brime pas sans raison un vieux serviteur.

— Et quels étaient ces motifs ?...

— Ces motifs ? Ils se résumaient à un seul, mais d'une gravité exceptionnelle. Pensez-donc : M. Gens s'était rendu coupable du crime impardonnable d'avoir osé résister aux injonctions comminatoires qui lui avaient charitablement été faites...

Car les avertissements n'avaient pas manqué... C'était même plus que des avertissements : un ultimatum catégorique !...

Qu'on en juge :

Le 4 décembre, le capitaine Vayssières (qui, on s'en souvient, remplissait momentanément les fonctions de commissaire du gouvernement à Sam-Neua, par intérim, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'enquête judiciaire faite par un magistrat de Vientiane, M. Duringer, — pendant laquelle le capitaine Foropon avait été provisoirement placé hors fonctions) le 4 décembre, disons-nous, le capitaine Vayssières avait fait appeler M. Gens pour lui communiquer un télégramme officiel par lequel M. Bosc lui faisait savoir qu'« en cas d'attitude incorrecte de sa part, des sanctions administratives seraient prises contre lui sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient intervenir »...

C'était là un avertissement singulier qui surprit fort M. Gens qui n'avait rien à se reprocher, car, en somme, il était témoin et non accusé, par suite libre d'aller et de venir à volonté. Mais de cette liberté, il n'avait même pas usé, ayant estimé préférable de cesser provisoirement, pour ne pas leur nuire, ses relations avec les indigènes mêlés à l'enquête en qualité de témoins ou d'accusateurs.

M. Gens fut abasourdi par le caractère injustifié de ce brutal rappel à l'ordre. Mais ce désarroi ne dura qu'un court instant. Reprenant ses esprits, il demanda officiellement une copie de ce document, mais M. Vayssières s'y opposa énergiquement.

Vaguement inquiet par cette sourde hostilité qui commençait à se manifester, il chercha à savoir qui l'avait desservi auprès du résident supérieur. Il mit au courant M. Duringer des menaces de M. Bosc et lui demanda si, au cours de ses rapports de témoin à magistrat, il lui avait donné quelque motif de plainte.

M. Duringer se récria en disant qu'au contraire, il n'avait eu personnellement qu'à se louer de sa parfaite correction à son égard.

Le coup venait donc d'ailleurs... M. Gens se souvint alors que, quelques jours auparavant, M. Vayssières lui avait donné à entendre que quelqu'un — qu'il n'avait pas voulu nommer — avait câblé à Vientiane pour protester contre des promenades qu'il aurait faites dans le village indigène, et qui, est-il besoin de le préciser, étaient

dénaturées pour les besoins de la cause, c'est-à-dire pour jeter par avance le discrédit sur sa personne et la suspicion sur ses déclarations.

En raison de ce qui précède, les soupçons de M. Gens se portèrent sur le capitaine Foropon.

Quelques jours plus tard, il apprenait que le capitaine Vayssières, lui aussi, n'était pas étranger à ces manœuvres et qu'il s'était même vanté d'avoir télégraphié à Vientiane pour informer le résident supérieur que la présence à Sam-Neua de l'inspecteur de milice était devenue indésirable et qu'il serait dangereux de la tolérer plus longtemps, car il excitait les indigènes à accuser leur chef de province...

La mystérieuse affaire de Sam-Neua
====X====-
UN DRAME DANS LA BROUSSE LAOTIENNE
(suite et fin)
(*La Tribune indochinoise*, 12 mars 1928)

Or, cette nouvelle expliquait bien des choses : notamment la tentative faite par M. Foropon (sous le regard amical, sinon complice, de M. Vayssières) aux fins de justifier, semble-t-il, l'opportunité de ce fameux télégramme. Cette tentative avait consisté en une plainte collective de la population contre l'inspecteur de milice dans laquelle ce dernier était dépeint comme un agent de désordre des plus dangereux. Écrite de la main d'une des fidèles créatures de M. Foropon, cette sorte de pétition fut lancée en circulation, mais, hélas, sans succès, malgré la pression exercée par l'oupahat. Aucun indigène ne voulut appuyer de sa signature une aussi vile calomnie. D'un caractère doux et bienveillant, M. Gens, au cours de ses dix années passées dans la région, s'était fait aimer pour son grand cœur ; aussi les habitants, indignés, non seulement refusèrent de prêter la main à cette odieuse canaillerie, mais poussèrent la reconnaissance jusqu'à prendre sur eux de venir remettre spontanément à celui qu'ils considéraient comme leur ami, une déclaration contraire qui dénonçait la manœuvre. Cette déclaration était couverte de signatures...

Mais la perte de l'inspecteur était quand même décidée. Ses ennemis ne pouvaient pardonner à cet honnête homme sa fière intransigeance.

Sa disgrâce arriva donc, brutale ! Relevé de ses fonctions et sommé d'avoir à déguerpir de Sam-Neua dans les 48 heures, il dut partir sans même obtenir le temps strictement nécessaire pour faire ses malles et régler ses affaires personnelles.

Venant après la tentative d'intimidation plus haut relatée, cette extraordinaire mesure administrative prenait nettement l'allure d'une brimade « punitive » et M. Foropon ne se fit point faute de l'exploiter dans ce sens auprès des craintives populations qu'il allait continuer d'administrer et de terroriser.

Le départ de celui qu'il considérait comme sa bête noire remplit d'une joie farouche le dit M. Foropon. Joie farouche... et délirante tout à la fois, et tapageuse aussi si l'on en juge par la salve de coups de feu qu'il tira ce jour-là, au moment où sa victime prenait tristement le chemin de l'exil. Mais, digne jusqu'au bout, M. Gens ne daigna point relever cette manifestation d'un goût plus que douteux, que beaucoup d'autres à sa place eussent — et non sans raison — interprétée comme une provocation.

*
* *

L'inspecteur Gens parti, ce fut au tour des autres Européens du poste — moins un seul qui préféra se mettre du côté du « manche » — d'entrer en conflit avec le terrible

officier ; car il est des choses devant lesquelles se cabrent instinctivement des consciences vraiment françaises.— Que nos. lecteurs nous excusent de ne pas alourdir ce long récit par l'énumération des causes de cette vive mésintelligence ; nous nous bornerons pour aujourd'hui à dire que les relations entre ces Européens et le Chef de province devinrent rapidement tendues par suite de l'insolence et des abus de ce dernier.

Car M. Foropon eut le triomphe provocant à l'extrême...

Avant de poursuivre, l'impartialité nous commande d'ouvrir une parenthèse pour rendre un public hommage à la parfaite dignité que déployèrent en cette navrante affaire le chef de la Colonie M. Monguillot, et M. Guiselin, procureur général.

Le rôle de ces deux éminents fonctionnaires fut au-dessus de toute critique. Sitôt informés de la mort tragique de l'infortuné chao muong et des accusations terribles qui pesaient sur le Commissaire du gouvernement à Sam-Neua, M. Monguillot et M. Guiselin conférèrent sur les mesures les plus urgentes que commandaient les circonstances et se mirent d'accord pour remettre sans délai à la disposition de l'autorité militaire cet officier-administrateur. C'était sagement penser. Nulle décision ne pouvait être plus heureuse pour sauvegarder le prestige de l'Administration du Protectorat.

Des ordres furent donc immédiatement envoyés dans ce sens à Vientiane et à Sam-Neua, en même temps qu'on prenait des dispositions pour choisir un successeur au chef de province disgracié.

Mais cette prudente décision ne fut pas du goût du principal intéressé qui opposa la force d'inertie aux ordres reçus et se cramponna à son poste avec l'énergie du désespoir, comprenant fort bien que, lui parti, la Vérité se ferait jour pour son plus grand malheur.

Pendant plus d'un mois et demi, nous assistâmes à cette chose effarante : un modeste capitaine tenant tête et faisant échec aux deux plus hautes autorités de la Colonie ! Ce ne fut pas une rébellion proprement dite, malgré qu'il soit difficile de donner un autre nom à cette désobéissance : ce fut néanmoins un acte d'indiscipline très caractérisé et qui n'aurait pu durer aussi longtemps si le fautif ne s'était senti soutenu par son résident supérieur. Pour ceux de nos lecteurs peu au courant des dessous coloniaux, nous dirons simplement qu'en agissant de la sorte, M. Bosc était très probablement

persuadé d'être par avance approuvé, en cas de conflit, par les deux protecteurs influents que se vantait de posséder le commissaire en la personne de MM. Sarraut et Varenne. Peut-être expliquerons-nous un jour à la suite de quelles circonstances M. Foropon réussit ce tour de force de s'attirer les bonnes grâces de ces deux personnages politiques au moment précis que ses amis pensaient que les portes de l'Indochine venaient de lui être fermées pour toujours ¹⁰.

Nous fermons la parenthèse.

Grâce à la veulerie de son chef le plus direct, M. Foropon résista donc victorieusement aux ordres impérieux qui lui furent réitérés plusieurs fois et il fallut notre campagne de presse et une nouvelle intervention du gouvernement pour faire cesser ce scandale.

Car ce fut un véritable scandale ! Non content de se singulariser en refusant d'obéir aux injonctions du Chef suprême de la Colonie, cet officier-fonctionnaire se complut à aggraver son cas en provoquant par tout autour de lui la terreur et la haine.

Se considérant comme un monarque absolu dans le petit fief confié à son autorité par des chefs aveugles, il ne recula devant aucun moyen pour se venger bassement de

¹⁰ Les faits auxquels nous faisons 'allusion s'étaient déroulés à Pucka— province de Laokay — et firent à l'époque l'objet d'un très long rapport dont M. Monguillot eut connaissance en sa qualité de résident supérieur au Tonkin.

tous ceux de ses administrés qui avaient été plus ou moins mêlés à la mort tragique du malheureux chao-muong.

Alors que la plus élémentaire dignité lui interdisait de s'occuper de cette affaire, à peine M. le magistrat-instructeur Duringer eut-il tourné les talons, qu'il s'empressa de tracasser odieusement les membres de la famille du mandarin défunt, auxquels il ne pouvait pardonner de l'avoir formellement accusé. Il s'acharna sur ces malheureux avec d'autant plus de méchanceté que M. Gens, par son départ, lui laissait le champ libre...

Mais il n'y eut pas que les plaignants qui furent l'objet de ses représailles : les témoins ressentirent aussi les effets de sa formidable rancune.

Enfin, pas encore calmé par ces peu reluisants procédés, il tourna son ressentiment contre l'honnête fonctionnaire qui avait eu le rare courage de lui tenir tête en sachant fort bien qu'il y risquait sa modeste situation.

Bref, il fit tant et si bien que les autres Européens du poste (à l'exception d'un seul qui s'était laissé fasciner par de mirifiques promesses) furent écoeurés et abandonnèrent la prudente réserve qu'ils avaient jusque là observée, pour se dresser à leur tour et ouvertement contre lui.

Il commença tout d'abord par intimider la population en général, en criant à tout propos victoire. « Vous voyez, se complaisait-il à dire, ce qu'il en coûte de vouloir lutter contre moi. M. Gens vient d'être chassé de l'Administration et de ce pays qu'il aimait tant ; quant à moi je reste, plus puissant que jamais ! Que ceci serve de leçon à ceux qui voudraient imiter son exemple ! »

Un propos de ce genre fut même tenu par M. Foropon en présence de son collègue et ami Vayssières. C'était un jour que les deux compères étaient allés assister à un *boun* (fête de village) de Sam-Neua. Là, devant les montagnards sidérés, il se vanta de rester à la tête de la province pendant six années encore et termina son speech en disant qu'à l'expiration de ce laps de temps il se fixerait *in æternum* dans le pays comme commerçant.

Ces paroles furent dites, disons-nous, en présence de son intérimaire et ami, le capitaine Vayssières, qui, en les laissant prononcer sans protester, leur donnait une portée quasi officielle... On peut se demander ce qu'il eût fait s'il n'avait reçu la consigne d'observer en toutes circonstances une attitude strictement impartiale !

Mais ce ne fut pas la seule fois où le parti-pris l'emporta chez le capitaine Vayssières sur la discipline et la dignité.

Durant tout le temps de son intérimat à Sam-Neua, cet officier s'ingénia, en effet, à conserver à son collègue l'apparence de l'autorité ; lui permettant, par exemple, de recevoir les mandarins de la province, exactement comme s'il eût été toujours en fonctions, et fermant volontairement les yeux et les oreilles quand son ami donnait des instructions à ses anciens sous-ordres pour les faire intervenir en sa faveur auprès des témoins dont les déclarations le gênaient.

Le frère du chao muong tué fit la pénible expérience de cette complicité morale.

Cet homme, qui remplissait la charge de *nay kong* (chef) dans un muong voisin, fut placé hors-fonctions (en même temps que M. Foropon, M. Gens et le fils de la victime) à l'occasion de l'enquête judiciaire que vint faire sur place M. Duringer.

Par suite de cette mise hors-fonctions, l'autorité du *nay kong* en question passa aux mains d'une créature de M. Foropon, un nommé Ba-Pout. La levée de l'impôt survint sur ces entrefaites et Ba Pout perçut l'argent des contribuables... Mais voici que, tenté par l'importance de la somme ainsi recouvrée (elle se montait à 1.400 piastres), le secrétaire de Ba Pout, nommé Van Si, leva le pied en emportant le magot !

Le *nay kong*, qui résidait à Sam-Neua, à quatre jours de marche de son village, ne pouvait donc être rendu responsable de ce vol... Pourtant, le capitaine Vayssières émit la prétention de lui faire rembourser la somme volée. De son côté, lorsque son collègue fut parti, le capitaine Foropon continua d'ennuyer ce malheureux avec cette histoire, le menaçant de prison « s'il ne se tenait pas tranquille »... (lisez, s'il continuait à maintenir

sa plainte en assassinat)... Cependant, fort de son bon droit, ce nay kong ne s'est pas laissé intimider par ce... chantage et a toujours maintenu son accusation.

Ce nay-kong ne fut pas seul à être l'objet de brimades de la part du terrible M. Foropon. D'autres témoins qui refusèrent d'entrer dans ses vues sentirent cruellement les effets de sa colère.

C'est ainsi que le chef du village de Na Vien fut cassé de son emploi pour avoir résisté à l'injonction qui lui était faite de prostituer sa signature au bas d'une déclaration établie pour innocenter cet officier en discréditant Ba Niout, le principal témoin, et les autres accusateurs...

Le *tasseing* (chef de canton) de Muong Ham fut l'objet des mêmes menaces et pour le même motif par l'intermédiaire de l'oupahat. Mais, affolé à la perspective de perdre ses prérogatives de chef (sa charge avait été promise à l'auteur « manuel » de la dite déclaration, c'est-à-dire au beau-frère du dévoué secrétaire dont il a été question dans notre article du 11 février), le pauvre homme a dû très probablement succomber... C'est du moins ce qu'il est permis de supposer, en constatant que, plus heureux que le chef ci-dessus du village de Na Vien il est toujours en fonction...

On voit d'ici la confiance qu'on peut attribuer à des déclarations acquises dans de pareilles conditions.

Un autre fonctionnaire indigène, le phyha Kham, le même dont nous avons précédemment parlé (toujours dans notre article du 11 février précité), sommé lui aussi de signer une autre pièce tout aussi suspecte, fut déplacé en punition de son indocilité d'abord et aussi pour son obstination à rester fidèle aux parents du mort.

Dans son ardent désir de détruire les accusations portées contre lui, M. Foropon ne cessa d'abuser de ses fonctions pour obtenir par la crainte des témoignages favorables à son système de défense. Il alla plus loin encore, jusqu'à tenter de desservir et de déconsidérer les Européens qui s'étaient séparés de lui à la suite de la conviction qu'ils s'étaient faite de sa culpabilité et que ne pouvait que renforcer le spectacle des indignités que nous venons de succinctement résumer — et dont nous pourrions allonger la liste..., ce que nous ne manquerions d'ailleurs pas de faire si cela devenait nécessaire.

Nous nous en voudrions cependant de clore ce chapitre sans faire remarquer que ces représailles eussent été évitées si la résidence supérieure du Laos n'avait eu la fâcheuse inspiration — inconsciemment, nous voulons bien croire — d'aider leur auteur à les commettre par sa faiblesse et sa tolérance devant son attitude indisciplinée. Rien de tout cela ne serait arrivé si, dès réception de l'ordre du gouvernement général, M. Bosc avait formellement mis en demeure M. Foropon d'avoir à quitter son poste immédiatement.

Cette tolérance vis-à-vis d'un accusé, opposée à l'énergie impitoyable dont on fit preuve pour éloigner au plus vite M. Gens — qui n'était qu'un simple témoin, ne l'oublions pas — peut être défavorablement interprétée et ne pourra qu'indisposer l'opinion publique toujours si prompte à s'émouvoir devant le spectacle de pareilles iniquités. D'ailleurs, des commentaires très désobligeants pour l'accusé et son chef direct se sont déjà produits parmi les personnes qui sont au courant de ces faits et de leurs dessous...

M. Foropon, très probablement, continuerait à se cramponner encore sur le théâtre de ses exploits sans la vigoureuse campagne de l'*Argus*.

C'est, en effet, à l'énorme publicité donnée par nous à cette lamentable aventure que les indigènes de la province des Houa Panh doivent d'être débarrassés de la présence abhorrée de leur dangereux administrateur.

Mais, en beau joueur, le capitaine Foropon n'a pas voulu s'avouer vaincu... — d'ailleurs, le fut-il jamais... le sera-t-il jamais ??? — Poussé par son formidable « culot », il a refusé de s'incliner devant la mesure administrative qui le frappait. Pour éviter d'être remis à la disposition de l'autorité militaire, il vient de demander sa mise à la retraite,

espérant sans doute, grâce à ce stratagème, pouvoir revenir bientôt à Sam-Nua continuer par sa présence et la crainte formidable qu'il inspire, à imposer une salutaire terreur à ses accusateurs...

À l'heure où paraîtront ces lignes, il sera arrivé à Hanoï, précédant de peu de jours — s'il ne les accompagne — une troupe de témoins à « décharge » qu'il a eu tout loisir (et toute facilité, de par son manque absolu de scrupules et ses redoutables fonctions) de recruter et d'instruire à sa fantaisie.

Il reste à savoir si le Parquet Général sera dupe de cette grossière mise en scène. Pour notre part, nous refusons à le croire. Dans son discours d'intronisation, notre procureur général, monsieur Guiselin, nous a dit en des termes trop éloquents pour qu'ils ne soient pas sincères, la noble idée qu'il se faisait de la charge éminente qu'il occupe.

Et puis, le gouverneur général, lui-même — qui, il ne faut pas l'oublier, est le chef suprême de notre magistrature indochinoise — ne voudra pas prêter la main à une pareille comédie.

Étouffée de la sorte, cette affaire ferait trop crier l'opinion publique indochinoise et... métropolitaine.

En racontant les faits tels qu'ils se sont passés, nous ne poursuivons qu'un but : aider à la manifestation de la Vérité.

Loin de nous l'idée de nous emparer de cette scandaleuse histoire pour frapper le capitaine Foropon (que nous ne connaissons pas et contre lequel nous ne nourrissons aucun grief personnel) en sa qualité de fonctionnaire ou d'officier...

À dire toute notre pensée, nous serions même pénétré de joie s'il réussissait à démontrer qu'il est innocent du crime atroce dont on l'accuse. Mais pour cela, il faudrait que cette innocence soit prouvée de façon irréfutable.

Or, croit-il que c'est en fournissant des témoignages aussi suspects qu'il y parviendra ? Qu'il consulte ses amis — et il en a... jusqu'au gouvernement général ! — ; nous sommes persuadé qu'ils seront les premiers à lui conseiller de s'y prendre plus intelligemment. Même, après les témoins en sa faveur qui s'apprêtent à venir à Hanoï, ferait-il descendre ici les autres — ceux qui l'accusent formellement — que cette manière d'opérer ne satisferait personne. On ne manquerait pas de crier à la pression, à l'intimidation, à la forfaiture.. et de tenir pour insincères les déclarations obtenues dans une pareille atmosphère de contrainte.

Non ! Si M. Foropon veut, sincèrement, se laver publiquement des épouvantables présomptions qui pèsent sur lui, il faut qu'il exige qu'une nouvelle enquête judico-policiaire soit faite sur place, à Sam-Nua même, en dehors de la présence de toutes les personnes qui participèrent à cette affaire.

Il faut encore qu'il exige une autopsie du corps de la victime, ainsi qu'une reconstitution du drame sur les lieux même où il se déroula.

Cette manière d'opérer est la seule qui convienne. S'il est vraiment innocent, ainsi qu'il le proclame, il n'y a pas d'autre moyen de convaincre ses « ennemis » de mensonge ; car, s'il 'était vrai qu'ils ont inventé de toutes pièces leur version du crime, il est impossible que cette reconstitution ne révèle de grossières contradictions.

Alors, mais seulement alors, nous serons le premier à défendre son honneur menacé et à demander une punition exemplaire contre ses calomniateurs.

.....

Mais, dans ce cas, l'affaire ne serait pas close encore... Il s'agirait alors de rechercher le coupable — le mystérieux auteur du coup mortel, du troisième coup de feu...

Ce jour-là, l'*Argus* se ferait un devoir d'ouvrir une souscription pour recueillir des fonds afin de constituer une prime alléchante, destinée à récompenser tous les concours qui se signaleront pour aider la Justice à découvrir le véritable meurtrier...

Pour finir, encore un mot : La culpabilité de M. Foropon serait-elle prouvée qu'il ne nous viendra jamais à l'idée de mêler à cette épouvantable affaire ni l'Administration ni l'Armée.

Est-ce de leur faute à elles, si des brebis galeuses forcent accidentellement leurs portes ?

Non ! À notre avis il ne s'agirait dans ces conditions, que d'un drame atroce auquel les fonctions de la victime et de son meurtrier n'auraient rien à voir.

Dans toutes nos campagnes, nous n'avons jamais poursuivi qu'un seul but : le triomphe de la Justice. Ce n'est pas sous notre plume qu'on pourra jamais lire des attaques inspirées par le sectarisme ou la mauvaise foi.

Notre tâche de défendre les faibles et les opprimés est trop belle pour que nous la déconsidérons par des critiques injustifiées.

A. CLÉMENTI

(Argus)

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X=====

CRIME OU ACCIDENT ?

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 13 avril 1928)

Le récit de « la mystérieuse affaire de Sam-Neua » que nous avons entrepris touche à sa fin. Ayant dit l'essentiel de cette pénible histoire, il ne nous reste qu'à conclure. Ce sera l'objet du présent article.

À vrai dire, le titre que nous avons choisi au début de notre campagne n'a plus guère sa raison d'être car pour beaucoup de nos lecteurs — pour ne point dire tous — le fameux « mystère » est désormais percé à jour : la tragique fin du malheureux chao-muong de Sam-Nua n'a plus rien de mystérieux, sauf en ce qui concerne les puissances occultes qui protégèrent et protègent encore son.... meurtrier. La conviction de l'opinion publique tout entière est que c'est bien M. le capitaine Foropon, commissaire du gouvernement dans la province des Houa-Panh, qui fut l'auteur du coup de feu fatal qui envoya *ad patres* l'infortuné mandarin laotien.

Il reste à savoir maintenant s'il y a eu crime ou accident. C'est ce que nous allons tâcher de découvrir en examinant minutieusement chacune de ces deux hypothèses, en nous aidant à nouveau du plan schématique des lieux du drame. Nous prions donc le lecteur de vouloir bien se reporter à ce document chaque fois que nos explications lui paraîtront quelque peu confuses.

*

* * *

Cependant, avant d'aller plus loin, nous commencerons tout d'abord par reprendre la version du drame telle qu'elle fut donnée par les témoins, oculaires et autres, qui prirent part à cette tragique aventure :

Une première battue ayant été infructueuse, les chasseurs d'un commun accord décident d'aller plus loin continuer la chasse. Ils changent donc de terrain et viennent occuper l'endroit que représente notre plan.

Le capitaine Foropon et le Laotien Ba Niout (qui suit l'officier en qualité de portecarrier) vont se poster au point B qu'occupe déjà un chasseur nommé Phya Kham. Par déférence pour le grand chef français, Phya Kham cède sa place à M. Foropon et s'en va du côté des fours à chaux.

M. Foropon et Ba Niout sont donc seuls en B. Un autre témoin nommé Kham Tàng, resté sur la route au point L, confirmera plus tard ce détail très important et déclarera qu'il a parfaitement vu l'officier français prendre la place de Phya Kham et que le

troisième coup de feu, dont l'auteur est resté introuvable, a été tiré de ce point, ce que confirment les quatre autres témoins, chasseurs ou rabatteurs placés à droite et à gauche du dit point au moment où la troisième détonation, plus puissante que les deux précédentes, se produisit.

Trois témoignages s'accordent donc pour affirmer la présence de M. Foropon au point B : ce sont ceux de Ba Aiout, Phya Kham et Kham Tong, jeune fils de la victime.

M. Foropon demande à Ba Niout deux cartouches chargées à chevrotines pour son fusil de chasse (calibre 12). Il charge les deux canons de son arme puis, peu après, il épaula dans la direction du point A, vise rapidement et fait feu. Ba Niout pousse involontairement un cri d'horreur à la vue du Chao Muong frappé à mort, mais il se tait aussitôt, terrifié, car le capitaine vient de se retourner vers lui en le menaçant de la crosse de son arme. Ba Niout comprend qu'il doit se taire... et il se tait.

Sitôt son coup de fusil tiré, M. Foropon se dirige vers les fours à chaux, et là, en présence de quelques indigènes, il allume le cordeau d'une cartouche de cheddite qu'il jette à l'eau et il repart vers Sam-Nua, toujours suivi de Ba Niout, sans même attendre le résultat de la pêche.

Quatre kilomètres le séparent de la ville. Il a cheminé environ un kilomètre lorsqu'il est rejoint par deux cavaliers qui vont jeter l'alarme à Sam-Neua et qui l'informent brièvement, en passant, que leur mandarin vient d'être découvert gisant, sanglant, sous un arbre, atteint d'un coup de feu.

— Est-il mort ? se contente de demander M. Foropon, et sur l'affirmative il continue tranquillement sa route vers le chef lieu en marmonnant à mi-voix : « Le Chao Muong ! Ah ! Ah ! le Chao Muong !... »

Telle est la version de Ba Niout, seul témoin oculaire du meurtre....

M. Foropon, dès les premiers instants qui ont suivi la découverte du cadavre, a nié toute participation à la battue tragique. En quoi il est formellement démenti par les trois témoins sus-désignés. C'est d'ailleurs sur ces témoignages et en tenant compte de l'animosité qui existait entre M. Foropon et leur parent que la famille du défunt s'est basée pour écrire sa plainte en assassinat contre le dit M. Foropon.

Examinons maintenant les deux hypothèses de l'accident et de l'assassinat.

1- Hypothèse : Y-a-t-il eu accident ?

Nous répondons carrément : non !

Il ne peut y avoir eu accident ! Il ne peut être question d'un accident d'abord parce que M. Foropon en niant en être l'auteur, alors que tout tend à prouver qu'il ment, contribue ainsi à accréditer lui-même la version du crime. Ensuite pour plusieurs autres raisons dont voici les principales :

Admettons un instant que, trompé par les branches de l'arbre qui remuent (le chao-muong, on s'en souvient, était occupé à cueillir des baies sur l'arbuste sous lequel il se tenait), le capitaine ait tiré précipitamment, croyant à la présence d'un gibier de forte taille s'enfuyant après le deuxième coup de feu et passant sous cet arbuste en le secouant. Son erreur, dans ce cas, aurait dû être immédiatement dissipée. En effet, frappé en plein cœur, l'infortunée victime s'affaisse sur elle-même, puis, dans une détente nerveuse de tous ses muscles, elle rebondit à *découvert* avant de retomber à jamais... À ce moment, M. Foropon, qui regarde vers l'endroit qu'il a visé, à la manière du chasseur qui cherche à s'assurer du résultat de son tir, doit fatalement se rendre compte de son horrible méprise... Son voisin Ba Niout a parfaitement reconnu le mandarin... Donc M. Foropon aussi...

Dans une circonstance analogue, quel sera le geste du premier venu ? Instinctivement celui de pousser un cri d'horreur et de se précipiter au secours du blessé.... M. Foropon, lui, reste impassible ! Il ne crie pas, il ne tressaille même pas ! Au contraire, loin de crier, il impose silence au témoin de son forfait en esquissant dans sa direction, avec la crosse de son arme, un geste impératif de menace.

Il ne perd pas son sang-froid. Avant de quitter les lieux qu'il vient d'arroser de sang humain, il prend la précaution d'aller vers un groupe de chasseurs qu'il rejoint près des fours à chaux et (très probablement pour les amuser et retarder ainsi la découverte du corps de sa victime), il leur offre la distraction d'une partie de pêche en lançant dans la rivière — très poissonneuse — une cartouche de cheddite. Puis il repart pour la ville sans même attendre le résultat de l'explosion...

Mais allons jusqu'au comble de l'invraisemblance. Admettons que, malgré tout ce qui précède, M. Foropon soit parti en ignorant le drame :

Après un kilomètre de marche il est rejoint par deux hommes à cheval et mis au courant de l'accident. Que va-t-il faire ? Revenir en toute hâte sur ses pas pour porter secours au blessé, quitte même à emprunter la monture d'un des deux cavaliers pour aller plus vite et charger l'autre estafette de galoper à bride abattue chercher des secours à l'infirmerie du chef lieu ?

Que non pas ! Il continue tranquillement sa route à pied vers la ville.. Mais, dira-t-il, pourquoi serais-je retourné sur mes pas du moment qu'on venait de me dire que le Chao-Muong était mort ?... Pourquoi ? Mais ne serait-ce que pour faire votre enquête sur place M. le juge-commissaire !... Et puis, la déclaration de deux paysans ignorants ne présentait pas tellement une certitude que vous puissiez y ajouter une créance entière... Votre infortuné mandarin, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, pouvait fort bien être dans le coma, ou encore simplement évanoui ?... Dans ce cas tout espoir de le faire parler, de lui arracher le secret de ses blessures, et qui sait, de le sauver, n'était pas perdu. Quoi qu'il en soit, votre devoir de magistrat, de juge à compétence étendue, vous ordonnait de revenir en toute hâte sur les lieux du drame et de commencer immédiatement vos investigations... D'autant plus qu'en usant de votre autorité pour organiser cette chasse pour votre bon plaisir, vous étiez responsable de ce qui venait d'arriver...

Mais M. Foropon, lui, trouve tout naturel de continuer paisiblement sa route vers la ville et de laisser percer ses sentiments de rancune en grommelant sur un ton narquois et satisfait : « Ah, ah ! le chao muong !... ».

Ainsi donc, l'hypothèse d'un accident ne résiste pas à un rapide examen. Voyons maintenant celle d'un crime, d'un assassinat froide ment prémédité et perpétré :

2. Hypothèse : Y a t il eu crime ?

Hélas ! Oui ! ! ! Tout, du moins, semble l'indiquer...

D'abord, la menace impérieuse faite par M. Foropon à son compagnon Ba Niout d'avoir à se taire et qui renforce singulièrement les explications du dit Ba Niout sur les circonstances du crime.

N'oublions pas que la battue fatale avait été ordonnée par le commissaire du gouvernement et que ce dernier avait exigé impérativement que le chao muong y prenne part.

Après avoir été informé par les deux cavaliers de la découverte du corps inanimé du chao muong, M. Foropon continue donc sa route vers Sam-Neua. À l'entrée de la ville, il s'arrête et attend l'arrivée des chasseurs qui ramènent le cadavre de leur mandarin. Il n'est cependant pas encore absolument certain de la mort de ce dernier qui — nous l'avons dit plus haut — peut fort bien n'être qu'évanoui ou dans le coma. M. Gens, apercevant l'infirmier du poste parmi la foule qui grossit de minute en minute, suggère au chef de province qu'il serait peut-être opportun d'envoyer cet homme au devant du cortège pour qu'il donne, le cas échéant, les premiers soins au blessé. M. Foropon s'y oppose en répliquant sèchement : C'est inutile ! Puisque les indigènes disent qu'il est mort, c'est qu'il est bien mort ! » Ce refus de porter secours au chao muong est pour le moins troublant. Il est permis de se demander si, à ce moment, le capitaine Foropon ne craignait pas que, par des soins rapides, sa victime ne reprenne connaissance et... l'accuse ?

Le cortège arrive. Nouvelle charge morale : l'acharnement déployé par M. Foropon pour amener Kham Souk, le fils du mort, à endosser la paternité du coup de feu mortel, cette accusation ayant été précédée d'insinuations perfides portées contre Kham Souk bien avant l'arrivée du convoi funèbre. Mais ses efforts sont vains. Kham Souk nie éperdument et fournit des explications étayées par des témoignages irrécusables. Cette défense désespérée ne gêne pas tellement le capitaine Foropon que le soir même il télégraphie au résident supérieur du Laos, à Vientiane :

« Simple accident... Toute idée de crime doit être écartée. » Or, qu'en sait-il ? A-t-il découvert l'auteur du troisième coup de feu ? Non... Alors ? Pourquoi cette hâte à déclarer qu'il n'y a pas eu assassinat au moment où l'instruction, à peine amorcée, nage en pleines ténèbres ?

Le lendemain de ce jour néfaste, les collaborateurs immédiats de M. Foropon sont frappés par l'air abattu de leur chef, par son visage ravagé, ses yeux rougis et boursoufflés, en même temps que par son attitude hypocritement douce, lui qui d'habitude est toujours brutal, dur et cassant. Que penser de ce radical changement, sinon qu'il est l'indice d'un trouble profond ainsi que l'atteste sa signature à l'envers sur le registre de « situations » présenté par M. Gens.

Parlant de ce dernier à son adjoint, M. Suignard, le capitaine Foropon laisse échapper son inquiétude : « Il est bien capable d'accuser quelqu'un !... » dit-il. À quoi rime cette crainte qui est à rapprocher de ces autres paroles dites au même : « Heureusement que je n'ai point pris part à la battue... » sinon à une anxiété terrible ?

Le jour des obsèques du pauvre mandarin, M. Foropon laisse échapper des paroles plus malheureuses encore. Irrité sans doute par l'attitude gênée des autres Européens du poste, il se tient à l'écart et, au moment où le cadavre est descendu dans la fosse, il s'écrie d'un ton de défi : « Et maintenant à qui le tour ?... » s'adressant évidemment au petit groupe des Français interloqués. Rien que cette rodomontade pourrait suffire à provoquer des demandes d'explications. Que M. Foropon surtout ne s'avise pas de nier ces propos inconsidérés qui furent nettement perçus par lesdits Européens.. Enfin il s'abstient de toute enquête et, alors que l'oupahat (sa créature) lui a rendu compte que Kham Souk doit être mis hors de cause, il continue néanmoins à l'accuser obstinément sans s'être rendu une seule fois sur place pour vérifier les déclarations des chasseurs.

Franchement, est-ce là l'attitude d'un représentant de la France faisant fonction de magistrat.... d'un innocent ?

Passons rapidement sur ce désarroi et arrivons à la période comprise entre le jour où M. Foropon, arrivant de Hanoï, est mis au courant de l'accusation formelle dont il est l'objet et le jour de la venue à Sam-Nua de M. Düringer, délégué par le résident supérieur du Laos pour venir enquêter sur la mort violente du mandarin.

Un innocent — même sous le coup d'une plainte calomnieuse aussi odieuse, — aurait fièrement accepté l'enquête et se serait dignement gardé de faire la moindre pression sur les témoins.

Que fait M. Foropon ?

Il s'abaisse à des manœuvres sans nom. Il agit exactement comme un coupable aux abois. Il use auprès de ceux qui l'accusent d'intimidation, d'offres d'argent, de promesses d'avancement, fait venir chez lui des indigènes en pleine nuit... Bref, il tente par tous les moyens en son pouvoir — qui est grand ! — de suborner les témoins. Il extorque des signatures, il commet des faux ! Il menace de se suicider et d'entraîner avec lui dans la tombe les artisans de son « malheur » ! Il rôde la nuit dans le village inquiet et va écouter sous les cases, tel un malfaiteur ou un espion...

À son adjoint, M. Suignard, il confie que si M. Gens lui avait fait part dans les appartements privés du Commissariat des faits qui s'étaient passés pendant son voyage à Hanoi il n'en serait pas sorti vivant ! Drôle de mentalité...

Est-ce là la conduite d'un innocent en butte à une infâme machination ? À qui M. Foropon fera-t-il croire qu'il est victime d'une cabale ? Mais dans ce cas, il avait

mieux à faire que d'employer de pareils procédés pour se justifier. Le code offre des moyens de se défendre plus dignes que la subornation de témoins contre les complots de cette espèce. La conduite de M. Foropon pendant la période que nous venons de passer en revue est une charge écrasante de plus contre lui.

Il est à retenir encore que pendant tout ce temps, il n'a absolument rien tenté pour découvrir l'auteur du coup de feu meurtrier. Bien plus, il ne s'est même pas rendu sur les lieux du drame pour essayer de découvrir des indices capables de l'innocenter en lui permettant de retrouver l'assassin. Pourtant, ce dernier démasqué, c'était du même coup sa soi disant innocence proclamée et ses prétendus ennemis confondus !

A. CLÉMENTI.

(à suivre)

(*L'Argus Indochinois*).

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X====-

L'Enquête judiciaire

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 2 mai 1928)

Tout ce que nous venons de relater fut porté à la connaissance de M. Duringer, le magistrat envoyé spécialement de Vientiane pour enquêter sur cette affaire.

—Pour « arranger l'affaire », pourrions-nous dire, car tout nous donne le droit de faire cette supposition.

En effet, la famille du défunt, mise en face du juge, maintient formellement ses accusations contre M. Foropon qu'elle dit être le « meurtrier » sinon « l'assassin » du chef qu'elle pleure et au nom duquel elle implore vengeance.

Or, que fait M. Duringer ? Saisi d'une plainte formelle, va-t-il instruire contre celui qui en est l'objet... contre M. Foropon ?

Que non pas ! Il ouvre son instruction contre X... contre « inconnu » ! En même temps, il laisse l'accusé libre de tous ses actes et mouvements.

Il reprend à son compte les insinuations de M. Foropon contre Kham Souk, le fils de la victime. Mais les témoignages en faveur du pauvre garçon deviennent si probants qu'il doit bien vite abandonner cette piste...

S'étant rendu sur les lieux du drame, le magistrat procède à une sommaire reconstitution de la scène, d'après les déclarations des principaux témoins. Le résultat de cette descente de justice est tel que le juge ne peut s'empêcher de faire une réflexion accablante pour M. Foropon... Et pourtant il ne décerne pas de mandat d'arrêt contre ce dernier... Il ne l'inculpe même pas ; mieux, il cherche à le disculper !

Un des premiers devoirs qui incombait à M. Duringer était de faire procéder d'urgence à l'autopsie du cadavre afin de se rendre compte du trajet suivi par les projectiles homicides et de leur nature (ces projectiles sont restés dans le corps de la victime). Ces recherches s'imposaient si bien qu'un novice ne les eût pas négligées... M. Duringer — qui prétend pourtant être un « vieux routier » — dédaigne cette élémentaire enquête médico-légale bien qu'elle soit instamment réclamée par les parents du mort. C'est grand dommage car le calibre des chevrotines étant connu et leur trajet légèrement ascendant une fois déterminé, c'était sûrement une charge de plus — et particulièrement terrible celle-là — contre le capitaine Foropon (ce qu'il fallait éviter).

Dans ces conditions n'est-il pas permis d'estimer pour le moins singulière la proposition de non-lieu formulée par ce magistrat-enquêteur ?

Mais ce n'est point tout ! Bien d'autres suspicions sont possibles quant à la sincérité de cette instruction. Ainsi, en ce qui concerne le dossier judiciaire, on nous dirait demain qu'il est incomplet, que des fuites se sont produites parmi les pièces de procédure qui le composent, que cela ne nous étonnerait pas.

Il nous est, en effet, revenu que le jour de la clôture de ce semblant d'instruction — le 12 décembre dernier, nous précisons — un fait des plus troublants se serait produit qui aurait même donné lieu à une protestation. Ce jour-là, le capitaine Foropon, profitant de ce que son ami le capitaine Vayssières entraînait en excursion le magistrat instructeur, se serait rendu, pendant la sieste, chez le greffier chargé de la garde du dossier ¹¹.

Jusque là rien de suspect, encore que beaucoup d'autres, à la place de M. Foropon, se fussent soigneusement gardés d'une visite de ce genre, surtout en pareille circonstance où la plus grande circonspection était de rigueur.

Mais voici où les choses se corsent : Après avoir palabré quelques instants avec M. Foropon, le greffier serait sorti de chez lui, entraînant sa compagne japonaise, et le couple serait resté dehors près d'une grande heure à faire le guet.

Pendant tout ce temps, M. Foropon resta enfermé, seul, dans la maison.

.....
On essaiera, très probablement, de donner le change en expliquant que ce jour-là, le précieux dossier n'était plus chez le greffier. On ajoutera, peut être, qu'il avait été remis à la Poste en prévision de la fameuse excursion... Mais, outre que cette explication ne paraît guère vraisemblable — car dans ce cas on n'eût pas manqué de relever de leur faction les deux sentinelles commises à la surveillance de la maison qui abritait les précieux documents —, le bureau de Poste lui-même n'offrait pas une garantie d'inviolabilité rigoureuse... étant donné la grande emprise morale qu'exerçait le commissaire de Gouvernement sur son subordonné : le postier annamite... Il ne faut point perdre de vue, en effet, que Sam-Neua est un tout petit poste perdu au milieu de la brousse sauvage du Laos, éloigné de tout contrôle et absolument à la merci d'un caractère audacieux, prêt à tout pour sauver sa peau.

Si donc, plus tard, on s'aperçoit que des pièces manquent au dossier criminel constitué par M. Durringer, il ne faudra point s'en étonner... On saura comment, par qui et pourquoi se sont produites les fuites.

*
* * *

Il est hors de doute qu'en débarquant à Sam-Nua le magistrat-instructeur était fortement prévenu, non pas contre l'accusé mais contre ses accusateurs.

Cette prévention ressort de nombreux faits, qui, pris isolément, sont insignifiants en eux-mêmes, mais qui, réunis, prennent une certaine importance. Or, l'impartialité de M. Durringer devant être mise hors de doute, par qui ce juge avait-il pu être aussi mal

¹¹ En l'espèce un fonctionnaire de la Garde indigène assoiffé d'avancement que M. Foropon avait su s'attacher en intervenant efficacement en sa faveur. Il l'avait fait venir au chef-lieu quinze jours avant l'arrivée du magistrat attendu, l'avait chambré, circonvenu — compromis même dans des manœuvres par lui tentées pour se créer des témoignages tendant à annihiler, en les discréditant, ceux qui s'accablaient. Enfin, il l'avait fait nommer greffier et s'était arrangé pour loger le magistrat avec ce serviteur tout dévoué à sa cause, alors qu'il existait d'autres logements indépendants disponibles. C'est ce fonctionnaire, envers lequel il avait été mis en garde, que M. Durringer s'est laissé imposer comme greffier, acceptant en outre, de loger avec et lui de prendre ses repas à sa table et auquel il confiera la garde du dossier.

À noter que pendant toute la durée de l'instruction ledit greffier, au mépris de toute correction, continua à fréquenter M. Foropon et se fit même photographier avec lui en un groupe « sympathique » dans lequel figurait aussi M. Vayssières.

renseigné sinon par M. Bosc, trompé lui-même par les premiers rapports de son commissaire de Gouvernement — juge et partie — ?

Cet état d'esprit particulier du magistrat est à considérer en ce sens que, si des preuves quelconques de mauvaise foi avaient pu être relevées à l'encontre des accusateurs de M. Foropon, nul doute que ces derniers seraient depuis longtemps sous les verrous. Mais, au contraire, hélas ! les présomptions qu'il fut donné au juge de rassembler au cours de son enquête se retournèrent toutes contre le... coupable présumé, contre le malchanceux M. Foropon.

VI — LES MOBILES DU CRIME.

Mais, demanderont les lecteurs encore quelque peu incrédules — s'il en est — à quoi attribuez-vous la cause d'un crime aussi odieux ? Il fallait donc que ce commissaire de gouvernement ait des sentiments de rancune particulièrement graves pour se débarrasser ainsi de son collaborateur laotien... On ne tue pas froidement un homme sans motif, comme ça, pour le plaisir malsain d'éprouver son adresse au tir...

Évidemment !...

Et c'est ici que nous abordons le point le plus délicat de cette navrante histoire...

*
* * *

Les mobiles ? Si incroyable que cela paraisse, ils sont des plus futiles. Qu'on en juge : Par sa brutalité coutumière envers ses administrés en général, et plus particulièrement par ses exigences lubriques auprès de la population féminine, le capitaine Foropon avait donné lieu à de très nombreuses plaintes anonymes.

La lettre anonyme, a-t-on pour habitude de proclamer, est l'arme des lâches. Hélas ! pas toujours...

En ces pays elle est assez souvent aussi l'arme des faibles et des opprimés.

Las de voir leurs filles, leurs fiancées, voire même leurs épouses obligées de se sacrifier pour satisfaire aux désirs lubriques de cette brute érotique et révoltés d'être rendus responsables, brimés, cassés de leurs fonctions quand l'autocrate chef de province ne trouvait personne à l'étape pour se plier docilement à ses fantaisies... nocturnes, les malheureux chefs de villages, victimes de ces procédés brutaux, inondèrent Vientiane de leurs plaintes anonymes pendant que certains autres, pour éviter un tel sort, préféraient payer de fortes sommes à celles de leurs administrées que l'appât du gain aidait à surmonter leur répugnance envers les exigences du redouté tyran¹².

Que fit M. Bosc ? Au lieu de procéder à une enquête discrète, ainsi qu'il était de son devoir de le faire devant cette avalanche de plaintes, il se borna à les transmettre à... celui-là même qui en était l'objet — à M. Foropon !

Pour qui connaît le tempérament impulsif et coléreux de cet officier, il est aisé de deviner la rage qui s'empara de lui lorsqu'il eut connaissance de ces réclamations. Dès lors, il n'eut plus qu'un souci : connaître les auteurs ou à défaut l'instigateur de ces

¹² Nous pourrions donner sur ce sujet scabreux des précisions telles que nos lecteurs en seraient choqués mais comprendraient pourquoi nous prétendons que M. Foropon est un anormal, capable de tout.

requêtes. Sans que rien les confirmât, ses soupçons se portèrent sur le protecteur naturel des indigènes, sur le chao-muong ¹³ !... *Inde iræ* ¹⁴...

De ce jour naquit en cet homme vindicatif à l'excès, une haine folle, irraisonnée, à l'égard de son collaborateur indigène, et qui se traduisit par une demande adressée au résident supérieur tendant à obtenir le déplacement du mandarin soupçonné. M. Bosc refusa. Hélas ! Combien il eût été mieux inspiré en signant cette disgrâce imméritée, car la vie de cette innocente victime eût du moins été sauvée...

— Allons-donc, se récriera spontanément le lecteur, à moins d'être un fou ou une sombre canaille, on ne se fait pas assassin pour si peu !...

D'accord ! Nous sommes tout à fait de cet avis ! Un esprit sain, certainement, ne sombre pas dans le crime sur de simples soupçons de ce genre — même fondés. Pourtant le crime atroce qui devait bientôt survenir n'eut pas d'autres causes. Loin de le calmer et de lui faire comprendre l'extravagance de son ressentiment envers son mandarin, le refus de M. Bosc de déplacer cet indigène porta au paroxysme la rage du capitaine. La veille du drame parlant à M. Suignard (son adjoint) de sa bête noire — le pauvre Chao- Muong — qui devait mourir le lendemain de sa main, M. Foropon eût cet horrible cri du cœur : « Qui donc me débarrassera de cette crapule ? ! » À ce moment, il eût probablement payé très cher celui qui lui aurait épargné la peine de commettre son crime...

Mais l'impartialité nous oblige de reconnaître qu'il existe en faveur du meurtrier des circonstances atténuantes : sans être un vésanique, M. Foropon n'est pas normal. Il est « un anormal » en ce sens qu'il est loin de ressembler à tout le monde. Doué d'un caractère violent et impulsif, incapable de maîtriser ses nerfs ni ses colères qui sont aussi soudaines que terribles, M. Foropon est un frénétique extrêmement dangereux... Il l'a d'ailleurs suffisamment prouvé !... Sans être précisément un fou, c'est un déséquilibré à qui ou n'eût jamais dû confier des fonctions aussi délicates que celles qui consistent dans l'administration d'une province — à plus forte raison quand cette province consiste en une vaste région isolée, éloignée de tout contrôle par suite du manque total de voies de communications, ainsi que c'était le cas pour Sam-Nua.

Tout, d'ailleurs, dans sa conduite, concourt à prouver cet état spécial : ses excentricités après le meurtre ; sa rébellion ouverte contre ses chefs (gouverneur général y compris) ; ses paroles imprudentes — monstrueuses de cynisme ou d'inconscience, au choix —, sa fierté mal placée qui l'a poussé à demander sa mise à la retraite plutôt que de s'avouer battu, la maladresse de son système de défense ; ses représailles envers les plaignants et ses tentatives de subornation de témoins.

S'il n'est point fou, M. Foropon est indubitablement anormal ou dégénéré. Et c'est tant mieux pour notre « prestige » de Blancs civilisateurs, ce fameux « prestige » qu'on s'ingénie à mettre en avant de si malencontreuse façon ¹⁵. Mais, excusable jusqu'à un certain point, il n'en reste pas moins, au fond, responsable de tous ses actes. Car alors ce serait trop commode !

Jamais, disons-nous, on n'aurait dû laisser revenir en Indochine cet être dangereux et qu'en haut lieu on connaissait pour tel. Car, antérieurement, sous le proconsulat Merlin, lors d'un assez long séjour à Packa (près Laokay) en qualité de délégué de ce centre administratif, M. Foropon s'était déjà rendu si tristement célèbre qu'on avait dû se décider à le rapatrier en toute hâte avec *ordre formel de ne jamais plus le renvoyer en Indochine*. M. Monguillot doit avoir souvenance à ce sujet de certain rapport qu'il reçut, alors qu'il était résident supérieur au Tonkin. Oui, M. Monguillot doit se souvenir de ce

¹³ Probablement à l'instigation du peu scrupuleux et très ambitieux Kham Pouk... Ce Kham Pouk était le secrétaire et le bras droit de M. Foropon. Compromis dans les manœuvres de son chef, il joua le rôle du terre-neuve avec l'aide du postier, de l'infirmier, de l'instituteur, de l'oupahat et de certains autres malheureux (la plupart étrangers à la province) agissant tous par crainte ou intérêt.

¹⁴ De là la colère.

¹⁵ A-t-on fait retomber sur la France le scandale africain de jadis : Gaud et Toqué ??

sévère réquisitoire administratif ; de même que tous les résidents qui, depuis, ont passé à Lao-kay et qui ont eu la curiosité de compulsier les archives de l'époque, doivent également se souvenir des notes de service — épouvantables et inadmissibles — écrites par l'ex-délégué à son chef de province.

Régnant par la terreur, faisant figure de roi absolu dans ce petit fief de Packa, le capitaine Foropon avait le chic de masquer ses abus. Dès qu'un étranger lui était signalé, vite il courait à sa rencontre, le conduisait à la Délégation avec les plus grands égards et le traitait princièrement, sans le quitter d'une semelle. Bref, le touriste abasourdi était si bien chambré dans cette prison dorée qu'il parlait émerveillé de tant de prévenances et s'en allait ensuite chantant partout les louanges d'un hôte aussi aimable sans se douter, le naïf, que cet accueil empressé avait un but intéressé : empêcher à tout prix la population d'avoir une occasion de formuler les mille plaintes dont elle étouffait.

Ce n'est guère là, on en conviendra, la conduite d'un fou.

Poussé par sa passion malade pour le cotillon et peut-être le hasard savamment conduit y aidant, il advint qu'un beau matin, M. le délégué se réveilla « neveu morganatique » d'un pauvre hère, issu de pauvres hères. Or, ce pince-mailles, grâce à la protection du « mari de sa nièce », réussit à se faire octroyer un petit grade de mandarinat. Et ce qui devait arriver arriva : cette parenté avec le tout puissant délégué fit bientôt de ce mandarinot le maître occulte mais incontesté du pays. La richesse sourit subitement à cet oncle de la main gauche et se manifesta bientôt par l'édification d'un superbe château qui, de l'aveu de son heureux propriétaire, coûta la bagatelle de 30.000 piastres ! Mais à cette somme déjà énorme, il convient d'ajouter la valeur des prestations en main-d'œuvre et en nature, fournies gratuitement par la population terrorisée ; c'est donc au bas mot 50.000 piastres qu'il convient d'estimer cette maison seigneuriale... Ainsi qu'on le constate, il vaut infiniment mieux, avec M. Foropon, être de ses amis que de ses ennemis...

Cinquante mille piastres rien qu'en constructions ! Cela dénote un coquet magot mis de côté pour les vieux jours ! Aussi les mauvaises langues — on rencontre des envieux partout ! — de prétendre méchamment que cet argent n'est pas tombé du Ciel et que les « ma-fous » qui font métier de convoier les caravanes chargées d'opium de contrebande pourraient, s'ils voulaient parler, donner des précisions troublantes sur la source d'une si rapide prospérité.

Mais c'est là pure calomnie. On sait bien que « l'oncle » en question ne s'occupait ouvertement que d'un seul commerce : celui du thé. Or, si le thé est une denrée pauvre, elle a, par contre, la qualité d'être une marchandise très « honorable ».

Donc, « l'oncle » (de la main gauche) de M. Foropon n'a pas dû s'enrichir en se livrant à la contrebande d'opium... D'ailleurs, l'heureux l'époux de sa chère nièce ne le lui aurait pas permis.

Très actif, toujours par monts et par vaux, M. le délégué faisait en effet une chasse acharnée aux contrebandiers, une chasse si implacable et si jalouse qu'il ne permettait pas aux autres fonctionnaires de la province de venir mettre le nez sur ce qui se passait sur ses terres. Pour avoir méconnu cette interdiction, un douanier du chef-lieu s'exposa même à une bien cruelle mésaventure...

Ce douanier, envoyé en mission par ses chefs, pénétra un beau jour (par erreur, paraît-il), sur le territoire de Packa. Le malheur voulut que M. le délégué Foropon fut mis sans retard au courant de cette incursion. Il résolut alors de donner une bonne leçon à l'intrus, une leçon capable de dégoûter à jamais les autres gabelous d'imiter son exemple. À la tête d'une petite troupe de partisans, il courut sus à l'envahisseur qu'il arrêta et amena à Packa ficelé comme un saucisson (tel un cochon — sauf respect — pour le marché, dit-on encore dans le pays). Son coup d'éclat accompli, le héros de l'expédition séquestra son prisonnier en même temps qu'il informait le résident de sa capture par une de ces notes au vitriol dont il avait le secret...

Or, que pensez-vous qu'il arriva ? Je vous le donne en mille... Ce fut le gabelou qui eut tort ! ! ! Au lieu d'être soutenu par ses chefs, cet ennemi de la contrebande et des contrebandiers fut désavoué et dut ravalier sa honte et les sévices qu'il avait reçus... Quant à M. Foropon il triompha sur toute la ligne !... Les trafiquants d'opium de la région, naturellement, firent les gorges chaudes à la nouvelle de ce « bon tour » joué à un de leurs ennemis héréditaires par le malin « neveu. » Ils en rient même encore aujourd'hui..

Lorsque nous disions que M. Foropon est un singulier fonctionnaire et qu'il ne ressemble pas au commun des mortels, n'avions-nous pas raison ?...

Cependant, le premier moment de stupeur passé, on jugea cette farce un peu trop forte et M. Foropon fut prié d'aller se reposer en France.

Il quitta donc un beau jour Packa avec un terrible rapport administratif au derrière qui concluait à l'interdiction absolue pour lui de remettre jamais les pieds en Indochine.

Mais, après quelques mois de repos pris à Paris, la nostalgie du beau pays Thaï s'empara de notre intrépide guerrier qui s'inquiéta d'un moyen capable de faire rapporter la fâcheuse interdiction de séjour qui pesait sur lui.

Après bien des démarches, il eut enfin la chance de trouver aide et protection auprès de certaine Excellence républicaine que nous ne nommerons pas, mais les « anciens » reconnaîtront sans peine quand nous aurons dit qu'Elle est aussi connue par le grand intérêt qu'Elle porte à l'Indochine que pour sa galanterie envers le sexe aimable à qui Elle ne sait rien refuser.

Comment s'y prit l'ex-délégué de Packa pour approcher cette influente personnalité politique et l'intéresser si prodigieusement à son sort ? C'est un secret que nous ne divulguerons pas. Nous dirons seulement que grâce à cette puissante protection, M. Foropon fut non seulement autorisé à revenir en Indochine mais encore se vit imposer en qualité d'officier d'ordonnance à M. Alexandre Varenne qui le ramena à Hanoï dans ses bagages. Mais, hélas, M. Varenne ne put s'accommoder longtemps de l'originalité de caractère de ce rude soldat et il dut se résigner à se priver de ses services. Cependant, par déférence envers le mystérieux protecteur, il convenait de faire la chose élégamment et surtout sans éclat. Le trop célèbre gouverneur socialiste (?) s'enquit donc d'une compensation pour le protégé de M. le Ministre et s'adressa pour cela au serviable M. Bosc... Et c'est ainsi que M. Foropon, après avoir été délégué d'un petit secteur administratif au Tonkin, puis chassé de l'Administration, se vit tout d'un coup bombarder chef souverain d'une grande province au Laos !

Ce rapide *curriculum vitæ*, cette sorte d'état signalétique des services... civils du héros de cette histoire était nécessaire, ne serait-ce que pour faire comprendre l'extraordinaire solidité du filet protecteur derrière les mailles duquel le meurtrier de l'humble mandarin de Sam-Nua se rit des foudres administratives et sociales.

A. CLÉMENTI. (L'Argus Indochinois).

(à suivre)

La mystérieuse affaire de Sam-Neua

====X=====

VI. — Pour l'honneur de notre prestige de civilisateurs

(Suite et fin)

(La Tribune indochinoise, 11 juin 1928)

Grâce à d'occultes mais très puissantes protections, le capitaine hors cadres Foropon, sous le coup d'une plainte formelle en assassinat déposée contre lui par la famille du malheureux Chao-Muong, n'a pas encore été inquiété et ce, malgré les preuves accablantes qui fourmillent contre lui.

Ainsi que nous l'avons longuement démontré, ces présomptions de culpabilité eussent largement suffi, s'il se fut agi de tout autre, pour motiver une arrestation suivie de poursuites. En effet, si nous faisons la récapitulation de ces charges écrasantes que relevons-nous ?

1° La présence indiscutable de l'accusé au point B du plan, c'est-à-dire à une quarantaine de mètres à peine de l'endroit où fut découvert, mortellement frappé, le mandarin laotien ;

2° De nombreux témoignages qui affirment que le coup de feu homicide a bien été tiré du point B ;

3° Le degré de puissance de ce coup de feu mortel (le troisième qui fut tiré au cours de la macabre battue) par rapport aux deux précédentes détonations et qui concorde bien avec le calibre 12 dont ce jour-là était muni M. Foropon ;

4° La déclaration très précise du témoin oculaire Ba Niout, qui accompagnait le meurtrier en qualité de porte-carnier ;

5° Celles, complémentaires, des témoins Phya Kham et Kham Tong ;

6° L'attitude de l'accusé, immédiatement après le drame : lancement d'une cartouche de cheddite dans la rivière et départ précipité vers Sam-Neua ;

7° Sa conduite après qu'il eût été rejoint et informé de la découverte du corps inanimé du Chao Muong par les deux cavaliers envoyés par les chasseurs vers la ville pour y lancer l'alarme ;

8° Son refus catégorique d'envoyer l'infirmier du poste au devant du blessé pour le secourir ;

9° Son acharnement à vouloir faire retomber contre toute évidence la responsabilité de la mort du Chao-Muong sur Kham Souk, fils aîné de la victime ;

10° Ses paroles imprudentes avant et après le drame :

a) « Qui donc me débarrassera de cette crapule ! »...

b) « Et maintenant à qui le tour ? »

11° La menace conditionnelle de son suicide accompagné du meurtre de ses accusateurs ; ses inquiétudes, son trouble et son accablement constatés le lendemain de... l'accident.

12° Ses représailles envers les fonctionnaires apparentés à la famille du mort, après que celle-ci eût formulé ses accusations ;

13° Ses nombreuses tentatives de subornation de témoins ;

14° Sa négligence à rechercher — et pour cause ! — l'auteur du troisième coup de feu ;

15° Ses promenades nocturnes accompagnées de menaces de mort proférées à l'adresse des plaignants par un vagabond ¹⁶ étranger à la province auquel M. Foropon avait confié son fusil, sans doute pour influencer ces malheureux par la crainte ;

16° Sa visite (dans des circonstances plus que suspectes) au greffier chargé de la garde du dossier judiciaire ;

17° Ses efforts opiniâtres pour se cramponner sur le théâtre de ses exploits, compliqués de rébellion ouverte envers les plus hautes autorités de la Colonie ;

18° Son manque d'empressement à réclamer l'autopsie du cadavre ;

19° Ses diverses manœuvres pour recueillir des témoignages de... moralité ;

20° Sa crainte, enfin, de la Lumière et ses déplorables antécédents

.....
Dans l'affaire du meurtre du douanier Noël, les présomptions de culpabilité qui pesaient sur Alexis étaient autrement fragiles et moins nombreuses... De plus, les poursuites contre ce dernier étaient extrêmement délicates du fait de l'absence de tout

¹⁶ Le vagabond en question a été récompensé... Il est maintenant employé, en qualité de surveillant, sur les routes de la province.

témoin... Pourtant, les charges parurent largement suffisantes au ministère public pour poursuivre le présumé assassin et au jury pour le condamner aux travaux forcés à vie !

L'aventure de Paul David, traîné sur le banc d'infamie (et acquitté d'ailleurs) sur la simple production d'un rapport de police mensonger, est un autre exemple de la promptitude de notre magistrature à s'alarmer contre les justiciables de nationalité française...

Or, plus heureux que ce « métis » et que l'ex-pilote d'Haïphong, à l'heure où nous traçons ces lignes, M. Foropon n'a pas encore été inquiété et a manifesté l'intention de se retirer au Laos. Pourtant son forfait date de six mois déjà... Qu'attend-on pour lui demander des comptes ? Que les plaignants — pauvres et ignorants — se portent partie civile ? On avouera que ce serait par trop spécieux...

Nous avons une trop flatteuse opinion de notre grand corps judiciaire et savons trop le bel esprit d'impartialité qui l'anime pour oser un seul instant le rendre responsable de l'incroyable immunité qui couvre l'ex-commissaire du gouvernement des Houa-Panh.

L'obstruction vient de plus haut — de beaucoup plus haut même que le palais de l'avenue Puginier... de Paris pour tout dire !

Mais cela n'en est que plus regrettable !

C'est en outre profondément maladroite, car c'est impolitique au suprême degré, aussi bien au point de vue indigène que français.

Quelle opinion veut-on que les natifs de ce pays puissent avoir désormais de notre Justice européenne devant une pareille dérogation à nos principes les plus sacrés ?

Pour ce qui est de la masse française, la chose est non moins choquante.

Venant presque immédiatement après le scandale de l'affaire Durupt, ce déni insolent d'équité est d'un effet désastreux sur l'opinion publique franco-indigène tout entière.

De grâce, qu'on ne vienne pas nous parler de raison d'État ni de sauvegarde de notre prestige de conquérants, car alors nous demanderions aux partisans de cette hypocrite théorie de vouloir bien préciser à partir de quel grade l'honneur de ce fameux et par trop commode prestige commence à jouer.

Serait-ce parce que Durupt n'était qu'un humble sous-officier et que les manches de son persécuteur s'ornaient de quatre « ficelles » qu'on dédaigna d'envisager pour cet innocent les fâcheuses répercussions que pouvait entraîner son arrestation préventive qui dura quatorze mois ?

Serait-ce parce que M. Foropon alliait à son grade militaire de capitaine, celui d'administrateur des services civils qu'on voudrait nous faire accroire que sa traduction devant une cour criminelle risquerait de porter ombrage à notre bon renom de civilisateurs ?

Allons donc ! Si notre honneur national fut jamais en péril, c'est bien aujourd'hui avec l'extraordinaire protection qui s'étend sur ce peu intéressant personnage.

Est-ce la faute de l'Armée ou de l'Administration si quelques brebis galeuses réussissent quelquefois à s'introduire par surprise dans leurs cadres ? Il ne viendrait à personne — Français ou Indigène — l'idée de soutenir une pareille énormité.

Non ! Le seul danger qui pourrait menacer les deux institutions précitées serait précisément de conserver dans leurs rangs des criminelles avérés. Et c'est si vrai que nombreuses sont les félicitations que nous avons reçues de la part d'officiers et de fonctionnaires au sujet de notre présente campagne de presse. Jusqu'ici, nous n'avons essuyé qu'un seul reproche et encore il venait d'un ancien camarade de M. Foropon, fidèle à l'amitié. On aura beau dire, l'opinion publique est un thermomètre infallible en ce genre d'appréciations.

Nous croyons savoir par ailleurs, mais de façon plus indirecte cette fois, que les hautes sphères judiciaires, elles-mêmes, seraient intimement convaincues de la culpabilité de M. Foropon... On penserait paraît-il de même au gouvernement général...

Mais, comme nous l'avons dit, des ordres sont venus de Paris et le congé que vient de prendre précipitamment M. Bosc ne serait pas étranger à cette attristante affaire...

On nous a même affirmé que la campagne de l'*Argus* aurait grandement influé sur la soudaineté de ce voyage.

Faut-il que le mystérieux Palladium derrière lequel s'abrite l'ex-commissaire du gouvernement de Sam-Neua soit formidablement puissant, pour qu'il puisse ainsi tenir en échec notre gouvernement général, et narguer du même coup l'opinion publique de la Colonie ! Pourtant, les faits sont là, patents, qui attestent cette insolente puissance.

Il reste à savoir si les présentes élections n'amoindriront pas cette force aussi redoutable que mystérieuse. Ce serait à souhaiter pour la tranquillité de notre chère Colonie. Car ne perdons pas de vue que le résultat le plus immédiat de cette incroyable protection, c'est qu'actuellement, dans les montagnes du sauvage et lointain Laos, une famille pleure la mort invengée de son chef *et qu'autour d'elle, un clan endeuillé englobe dans sa malédiction notre race tout entière !*

Des Houa Panh, cette révolte de consciences primitives a gagné peu à peu les pays environnants. De Sam-Neua, l'attristante nouvelle s'est rapidement propagée de pics en sommets, si bien qu'actuellement, des frontières du Yunnan à celles de Birmanie et jusqu'au Mékong siamois, en passant par la royale Luang-Prabang, la population entière connaît et commente avec une passion farouche la mort violente d'un de ses chefs ; il ne faut pas oublier, en effet, que le défunt était une sorte de seigneur féodal, de prince héréditaire et qu'à ce titre, il jouissait d'une réelle autorité parmi les tribus arriérées qui peuplent les hautes altitudes de notre Laos.

Du coup, voici l'effort patient de la longue théorie d'administrateurs intègres et zélés qui se sont succédés à Sam-Nua complètement annihilé. Tout le labeur des Béliet, des Soler ¹⁷, des Daugeard et des Lagrèze est désormais perdu pour la France qui avait peu à peu réussi, grâce à ces obscurs pionniers, à apprivoiser ces populations défiants à l'extrême. Par la faute d'un détraqué et plus encore par celle de ceux qui le protègent, les féconds services rendus par ces bons ouvriers de la France, de ces hommes qui se montrèrent aussi modestes qu'ils furent grands par le cœur, sont aujourd'hui lamentablement sapés. Par la faute d'un névrosé et de quelques Princes du pouvoir, toute notre œuvre d'un quart de siècle est à recommencer dans cette région difficile.

Il y aurait cependant un moyen de remédier à cette alarmante situation et de ramener à nous ces pauvres gens défiants : ce serait de panser leur amour-propre en punissant l'assassin du mandarin de leur race. Car la douleur de ces simples réside moins dans la disparition de leur chef que dans l'outrage qu'ils ont ressenti en apprenant que son meurtre était demeuré impuni.

Mais il ne faudrait pas trop attendre :

Les procédés violents dudit M. Foropon ont causé une certaine désaffection des Thaïs et des Laotiens. Des familles, des villages entiers ont émigré sur les provinces voisines et il ne faudrait pas soumettre à nouveau cette population aux fantaisies d'un agité semblable car elle ne pourrait plus les supporter.

Heureusement pour nous comme pour les indigènes, le commissaire de gouvernement actuel semble avoir, par sa douceur, reconquis en grande partie la confiance des naturels. Nous voulons espérer qu'il aura à cœur d'aider à faire rendre justice aux infortunées victimes de son prédécesseur, car il est bien placé pour savoir la vérité... Il lui suffira de le vouloir sincèrement, en toute bonne foi et sans s'en laisser imposer par les influences occultes qui travaillent dans l'ombre pour sauver à tout prix le coupable. Mais aura-t-il assez de force de caractère, assez de courage ? ? ?

Un autre danger réside encore dans la perception des impôts : nos fonctionnaires vont avoir besoin de faire preuve de beaucoup plus de tact et de douceur que par le passé.

¹⁷ Jean Baptiste Soler (1852-1927) : passé de la Garde indigène aux services civils, il devint un ami du marquis de Monpezat et fut administrateur gérant de son journal, la *Volonté indochinoise*. Voir [encadré](#).

La situation au Laos est donc sinon franchement grave, du moins assez délicate. On ne peut, dès lors, que se réjouir de voir les rênes du gouvernement de ce vaste pays enfin enlevées aux mains débiles de M. Bosc. Si ce vieillard se fut montré moins timoré, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui le « Scandale Foropon » et lui-même ne voyagerait pas actuellement vers la France, tenaillé par l'inquiétude.

Le tumulus de la tombe du malheureux Chao-Muong de Sam-Nua aura été l'écueil sur lequel est venue se briser la barque du sénile nautonier. Ne le plaignons pas trop !...

Ah ! Que n'a-t-on permis à M. Bride de tenir tête à la conjuration savamment ourdie contre lui à Luang Prabang, au commencement de cette année ! Sans cet échec, il est fort probable que l'affaire Foropon serait maintenant en bonne voie, sinon réglée définitivement. Mais on a eu peur que ce fonctionnaire énergique ne se refuse à composer avec sa conscience...

Dans cette affaire nous aurons tout vu : les innocents brimés, les plaignants bafoués et... le coupable triompher insolemment.

Malgré tout nous ne croyons pas qu'elle soit étouffée comme le bruit en a couru. Si jamais on avait cette audace, cela prouverait que la Justice accepte comme valable le grossier système de défense de l'accusé, c'est-à-dire que le meurtre du Chao Muong a été accompli par un inconnu que l'on renonce à rechercher.

Cela prouverait en outre que M. Foropon serait victime d'ennemis féroces qui se seraient odieusement acharnés contre lui en exploitant certaines apparences.

Mais pas plus ses accusateurs que les témoins qui les ont soutenus n'accepteront jamais une aussi fausse interprétation qui entacherait leur honneur et nous croyons savoir qu'ils seraient même décidés à poursuivre pour diffamation l'ex-capitaine commissaire qui, pour se défendre, n'a rien trouvé de mieux que de salir les plaignants et, avec eux, tous ceux qui témoignèrent selon leur conscience.

Cette tragédie ne peut donc se terminer en comédie. Ainsi que l'a déclaré un confrère (*Volonté* du 15-1-1928), il faut que justice soit faite.

Il faut poursuivre M. Foropon... à moins qu'il ne démontre clairement sa parfaite innocence, dans lequel cas ses accusateurs devraient être traînés à sa place devant la Cour d'assises. Mais on ne peut classer une telle affaire. Une pareille solution ne pourrait d'ailleurs satisfaire aucun des intéressés, pas plus l'accusé lui-même qui ne serait pas lavé des terribles soupçons qui pèsent lourdement sur lui, que les plaignants et les témoins qui ont été très gravement lésés — moralement et matériellement — et qui ne sauraient admettre cette inertie de la Justice.

Aucune protection, aucune raison d'État ne peut couvrir un crime de droit commun de cette espèce.

En bonne politique, il ne faut pas que la confiance des indigènes en notre impartialité soit ébranlée. Il ne faut pas qu'il puissent croire que notre Justice n'est pas égale pour tous et qu'elle fait des distinctions de classes et de races.

L'assassinat du Chao-Muong de Sam-Nua doit donc être jugé au grand jour. C'est la seule façon de calmer les esprits et d'éviter que ce drame affreux ait quelque jour un épilogue plus affreux encore.

*
* * *

Cette aventure de Sam-Nua venant presque immédiatement après celle de Lai-Chau servira-t-elle d'enseignement à nos dirigeants sur le danger qu'il y a de confier à des officiers inexperts l'administration de territoires ou de provinces excentriques difficiles à contrôler ? Nous avons déjà dit ce que nous pensons là-dessus, lors du procès Durupt ; nous s'y reviendrons donc pas... Qu'il nous suffise de marquer notre étonnement sur l'engouement inexplicable de M. Bosc pour l'élément militaire. En effet, nulle part comme au Laos les cadres des S. C. sont autant encombrés d'officiers. D'où des conflits

nombreux qui étaient à prévoir et dont certains ont été portés jusque devant le Conseil d'État.

Il appartiendra au futur résident supérieur de ce grand pays de mettre bon ordre à ces erreurs.

Quanta l'affaire judiciaire Foropon, nous espérons avec tous les gens de cœur qu'elle ne sera pas honteusement enterrée et que la Justice n'a pas dit son dernier mot.

Il serait désastreux pour notre bon renom de peuple civilisateur que les habitants des Houa-Panh et, avec eux, toutes les autres races autochtones de la Colonie puissent douter de notre Justice distributive.

La Loi française a été indignement bafouée !

Des innocents ont été l'objet de tracasseries inqualifiables.

Le scandale n'a que trop duré. Il faut qu'il cesse !

En écrivant ces lignes, nous n'aurons été guidé par aucun sentiment de haine contre le capitaine Foropon que nous ne connaissons pas et, à dire notre pensée la plus intime, nous serions même heureux que le Jury trouve des circonstances atténuantes à cet horrible forfait car il n'est guère agréable pour un Français de voir condamner un autre Français. Mais là s'arrête notre sentimentalité. Au dessus de la question pigmentaire doit planer, très haut, celle de l'humanité et de l'égalité.

Un crime atroce a été commis...

La Justice doit suivre son cours, sereinement, majestueusement, implacablement !

Il ne faut pas que des hommes qui se sont volontairement mis sous notre protection puissent douter de nous.

Notre Prestige bien compris veut que le capitaine Foropon rende publiquement compte de son geste homicide.

Qu'on le gracie ensuite si on l'ose, mais qu'on le juge d'abord !!!

A. CLÉMENTI.

L'affaire fut classée

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 et 24 mars 1930)

Mariages — Aujourd'hui, samedi, 22 mars 1930, ont été célébrés les mariages suivants :

3^o) à 17 heures : M. Étienne Fortuné Milliès-Lacroix [fils du colonel, neveu du sénateur], chef de bureau au gouvernement général, avec M^{lle} Louise Litollf [fille aînée du sympathique colon de Yên-Bay*], tous deux domiciliés à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Jacques Henri Paul Le Prévost*, administrateur de 1^{re} cl. des S. C., directeur du personnel au Gouvernement général, chevalier de la Légion d'honneur, à Hanoï ; Ferdinand Louis de Fénis de Lacombe, docteur en médecine, professeur de l'Enseignement supérieur, croix de guerre à Hanoï ; Jean Cazes, professeur agrégé, à Hanoï et Jean Foropon, capitaine d'infanterie coloniale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et croix de guerre, à Pakha.

LE HAUT TONKIN (*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1931)

Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin. — Dimanche ont eu lieu dans quatre circonscriptions les élections au Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin.

Voici les résultats. Sont élus : à Yênbay : M. Farreras par 46 voix (les résultats de Laichau manquant encore) contre M. Viaud 23 voix et M. Foropon : 5 voix....

Mieux, Clémenti et Foropon devinrent les meilleurs amis du monde.
C'est ainsi que l'*Effort*, dont Clémenti était l'un des piliers, parlait de Foropon dans les termes les plus chaleureux et publia quatre nouvelles tirées de ses *Petits Contes de la brousse*, à commencer par celle-ci dont la culbute finale ne trompera personne :

CONTE DE LA BROUSSE

TUYÊT
par Jean Foropon
(*L'Effort*, Hanoï, 16 avril 1937)

À quelques pas du « Royal dancing », plus exactement au numéro 684 de la pittoresque et bruyante rue de Khâm thiên, au centre du Montmartre hanoïen — pour employer une expression chère à mon jeune ami, l'étudiant Hop, dans un de ces compartiments d'un modèle uniforme qui retentissent, toutes les nuits que le Bouddha fait, des jeux, des chants et des rires de couples en liesse, Tuyêt, courtisane de dix huit printemps, jolie, gracieuse, élancée, mieux : distinguée, nous accueille en visiteurs de marque, entourée de ses compagnes, un soir que des camarades annamites m'avaient

entraîné pour la première fois en ce quartier si mal connu des Européens de la capitale tonkinoise.

La maison comptait une demi-douzaine de pensionnaires, et je dois à la vérité de noter que toutes étaient jeunes, avenantes sans effronterie, très souples sous la soie qui moulait leur corps, ravissantes enfin.

Je me sentis de suite à mon aise dans ce milieu nouveau pour moi, très couleur locale et qui n'offre rien de commun avec les maisons d'illusions et de rendez vous des villes de notre insipide Europe. Et autant, autrefois j'éprouvais de dégoût à me laisser conduire dans ces dernières, autant, depuis qu'elles me sont devenues familières, je m'empresse de saisir chaque fois qu'elle se présente, l'occasion de m'arrêter chez les petites hétaires de Khâm-Thien.

D'aucuns, parmi mes compatriotes, me blaguent de ce qu'ils appellent un déplorable « encongaïement » mais je les laisse dire, bien décidé à persister dans des errements qui me sont chers, tant que je me sentirai en mesure de m'acquitter sans défaillance de ce qu'à tort ou à raison je tiens pour un sacerdoce.

Au surplus, je n'ai de comptes à rendre à personne sur cette terre, encore qu'il ne me déplaise pas qu'on sache que j'ai toujours préféré à la Vénus Callipyge, ces œuvres exquises des coroplastes tanagréens ¹⁸ dont les filles d'Annam, qu'on le veuille ou non, sont très souvent d'admirables reproductions.

La réserve fut vite rompue, qu'avait provoquée l'apparition inattendue d'un Français. Et je demurai là trois bonnes heures, en compagnie de ces accortes jeunes filles dont je pus ainsi observer à loisir les attitudes et suivre les conversations, car si je me risquais rarement à parler l'annamite, je n'en comprends pas moins assez bien cette langue.

Nous grignotâmes, Tuyêt et moi, les grains frais et charnus de ces gros raisins que la Californie nous envoie, nous mordîmes à belles dents dans la même tranche de pastèque, dans la même mangue vermeille, nous bûmes dans le même verre.

Je compris que mes camarades annamites, par une délicate attention qui me toucha, m'avaient réservé, de concert avec la matrone, la plus désirable des pensionnaires. Tuyêt y mettait d'ailleurs du sien.

Nous n'allâmes pas plus avant cette nuit-là. Et je regagnai mon logis, le cœur en fête, au trot rapide du grand diable de tireur que, depuis des années, je trouve inmanquablement chaque jour, devant ma porte, accroupi entre les brancards de son pousse. Celui-là connut Tuyêt et, pour cette raison, je n'en utilise jamais un autre ; je gage que, si je meurs avant lui, il suivra sans nul doute mon enterrement.

*

* *

Je crois nécessaire de vous signaler, avant de poursuivre mon récit, que, contrairement à ce que vous imaginez avec le quasi-totalité de nos compatriotes, les pensionnaires des maisons de chanteuses ne sont point du tout astreintes à satisfaire à toutes les exigences des visiteurs. Ce n'est que par exception, quand il s'agit d'habitues particulièrement prodigues de piastres et qu'une résistance trop prolongée risquerait de décourager que la matrone intervient auprès des récalcitrantes et leur enjoint de capituler.

Les chanteuses jouissent donc, en somme, d'une certaine indépendance sous ce rapport. Leur maîtresse ne leur demande, en général, que de se montrer prévenantes et gaies avec tous, indistinctement, et de ne tolérer, chez les nouveaux venus, que des privautés sans conséquences. Pour les autres, les familiers, à eux de manœuvrer habilement en y mettant le prix, pour arriver à leurs fins.

¹⁸ Statuaires en terre cuite de Tanagra (Grèce).

*
* *

Je revins la nuit suivante et, à ma grande surprise, Tuyêt, restée seule avec moi, dans une étroite chambre de l'étage où j'avais fait apporter des boissons glacées, m'accorda sans difficulté et avec un émoi physique indéniable, ce que je désirais si vivement, sans beaucoup d'espoir.

Pour me concilier les bonnes grâces de la matrone, je ne manquai pas, au départ, de joindre au tarif exigé en pareil cas, un très substantiel supplément ; j'en fus récompensé dans la suite.

Aussi bien, depuis cette date mémorable pour moi, on put me voir très régulièrement entrer chez Tuyêt le samedi soir, entre chien et loup, pour en ressortir le dimanche, à l'aube.

*
* *

J'étais alors suprêmement heureux et ne prévoyais pas la fin de mon bonheur.

Le deuxième samedi de décembre dernier, alors qu'à l'heure habituelle je descendais de mon pousse devant la maison de Tuyêt, je fus surpris de me heurter à un groupe recueilli de jeunes femmes et de bambins qui s'effacèrent pour me permettre d'entrer.

La matrone, qui m'avait aperçu, vint à ma rencontre.

« Tuyêt est morte », me dit-elle sans préambule. « Elle s'est empoisonnée au cours du repas de ce matin, en absorbant une forte dose d'opium ; c'est, vous vous en doutez, une perte terrible pour mon entreprise, car je la remplacerai difficilement... »

Puis elle ajouta d'une voix sèche :

« Elle s'est suicidée pour les beaux yeux d'un jeune homme à qui la famille avait coupé les vivres et que je ne pouvais plus recevoir, depuis plusieurs semaines. Il était totalement dépourvu d'argent, et vous le savez, la maison ne fait pas de crédit. Vous avez dû apercevoir ici, maintes fois, ce vaurien.... »

*
* *

Dans une des pièces de l'étage, sur un lit de camp de bois rouge — celui où je l'avais aimée — un cercueil de bois blanc avait été hissé. Un charpentier achevait d'en fixer le couvercle, à grands coups de maillet, tandis que les compagnes de la morte assistaient, consternées, au macabre épilogue.

J'arrivais trop tard et il ne me fut, hélas, pas donné de revoir, une dernière fois, celle dont les caresses m'avaient été si douces !

Je m'assis, sans un mot, sur une chaise qu'on me tendait et demeurai là jusqu'au matin.

*
* *

En quittant cette maison qui m'avait été si accueillante et dont je ne devais désormais plus franchir la porte, je ruminai des idées sombres.

Je me disais que l'existence est une bien mauvaise plaisanterie et que nous sommes tous, encore qu'à des degrés différents, les jouets et les victimes d'une implacable fatalité. Et qu'après tout, si la mort n'est pas une solution, pour ceux du moins qui, comme moi, ne possède point une foi solide, elle peut être une expérience tentante

pour ceux qui vieillissent solitaires, ou que le malheur, sous ses multiples formes, frappe à coups répétés...

Sous le tertre herbeux où on l'a enfouie, en bordure d'une mare aux eaux paisibles et glauques, non loin de la cité de fêtes dont elle fut longtemps le joyau le plus précieux, Tuyêt repose maintenant.

Mais que reste-t-il de son corps adorable que j'ai tenu si souvent entre mes bras ? Que reste-t-il de sa bouche savante et tiède, de ses dents qui savaient si délicieusement mordre, de ses yeux profonds aux étranges lueurs ?

Que reste-t-il enfin de celle qui me donna, si généreusement, l'illusion du plaisir partagé, alors qu'elle en aimait un autre à la folie ?

Sans doute quelques pauvres ossements, souillés d'argile, sur quoi glissent silencieusement, sans parvenir à les entamer, d'infatigables théories de fourmis blanches...

Pourquoi vous cacherais-je que je vais, fréquemment, me recueillir sur cette tombe, hélas, abandonnée de tous à peine close ?

Car, pas plus que je ne redoute le ridicule, je n'ai cure de l'opinion des autres hommes, tout comme moi périssables, tout comme moi destinés à redevenir poussière et dont, pour certains, l'orgueil immense, la hideuse hypocrisie, pèseront d'un poids singulièrement lourd, à l'heure du règlement de comptes, dans la balance du Souverain Juge dont ils se réclament cependant avec autant l'assurance que d'impudeur.

.....

*
* *

J'ai reproduit ici, très fidèlement, ce que me confia l'été dernier à la terrasse de l'hôtel Terminus, un colonial de mes amis dont le corps fut retrouvé sans vie, le mois passé, par une ronde de police, dans un terrain vague, aux abords de Khâm-Thiên.

Le malheureux s'était logé une balle de revolver dans la tête, se tuant net ainsi qu'il appert du rapport du médecin légiste commis à l'examen du cadavre.

Détail à noter : les policiers trouvèrent dans la main crispée du mort la photographie d'une jeune fille annamite, remarquablement jolie, que l'enquête cependant très sérieuse à laquelle se livra le commissaire spécial du quartier, n'a pas permis d'identifier.

QUELQUES RIMES (*L'Effort*, Hanoï, 24 janvier 1941)

MINUIT

Minuit. Un val perdu et des chaumes épars
Au bord d'un ruisseau qui chuchote dans l'ombre.
Un vent glacé qui gronde et, là-haut, quelque part,
L'imprécise lueur d'un feu dans la nuit sombre,

Sur le sol, près de l'âtre, hommes et chiens, geignant,
Dorment repus, mais las d'une poignante lutte
Avec le cerf, branché au plafond de la hutte,
Dont le chef, à présent, pend inerte et saignant,

Et tandis que la flamme, avec des reflets d'or,
Se cabre et vient lécher la marmite lépreuse
Où l'eau ronronne et chante, un aïeul aux yeux morts

Penche vers le foyer sa poitrine frileuse.

À côté, sur l'autel rustique, une veilleuse
Répond docilement au souffle du dehors.

Jean FOROPON
(Ban Man, 8 décembre 1940)
